



Projet pédagogique
2025 · 2026
Diplôme d'État



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



www.chu-caen.fr/campus

CHU
CAEN NORMANDIE

GLOSSAIRE

A.D	Adjoint de Direction
A.R.S.	Agence Régionale de Santé
A.F.P.P.E.	Association Française du Personnel Paramédical d'Electroradiologie
B.U.	Bibliothèque Universitaire
C.A.C.	Commission d'Attribution des Crédits
C.H.C.F.M.E.M.	Comité d'Harmonisation des Centres de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale
C.H.U.	Centre Hospitalier Universitaire
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.P.E.	Carte Personnel Etablissement
D.R.H.	Direction des Ressources Humaines
D.R.E.E.T.S.	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
E.C.T.S.	European Credits Transfer System
E.M.E.M.	Etudiant Manipulateur d'Electroradiologie Médicale
F.O.A.D.	Formation Ouverte A Distance
G.S.U.	Gestes et Soins d'Urgence
H.P.S.T.	Hôpital Patients Santé Territoire
J.F.R.	Journées Françaises de Radiologie
M.C.C	Modalités de Contrôle des Connaissances
P.A.C.S.	Picture Archiving and Communication System
P.F.R.S.	Pôle de Formation et de Recherche en Santé
U.C.	Unité Constitutive
U.E.	Unité d'Enseignement
U.F.R.	Unité de Formation et de Recherche
U.R.S.S.A.F.	Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

SOMMAIRE

1	CADRE GENERAL	3
1.1	Introduction	3
1.2	Les missions du campus paramédical filière MEM	5
1.3	Administration générale du campus paramédical filière MEM	6
1.3.1	L'équipe	6
1.3.2	Les stages	7
1.4	Prestations offertes à la vie étudiante	7
1.4.1	Locaux et outils pédagogiques	7
1.4.2	Bibliothèque universitaire (BU)	7
1.4.3	Formation et handicap	8
1.4.4	Sportif de haut niveau et formation	9
1.4.5	Informatique	9
1.4.6	Restauration	9
1.4.7	Association	9
1.4.8	Lingerie	9
1.4.9	Suivi médical	10
1.4.10	Assurances	10
1.4.11	Accueil administratif	10
1.5	Règlementation	10
1.5.1	Les responsabilités	10
1.5.2	Les textes législatifs et réglementaires	11
1.5.3	Exercice de la profession	12
2	VALEURS ET CONCEPTIONS	13
2.1	Les valeurs	13
2.1.1	Le respect	13
2.1.2	La rigueur et la responsabilité	13
2.2	Les concepts	14
3	PRINCIPES PEDAGOGIQUES	17
3.1	L'étudiant, acteur de sa formation	17
3.2	Le processus de professionnalisation	17
3.3	La communication	18
3.4	Le partenariat	18
3.5	La posture réflexive	18
3.6	La finalité de la formation : un MEM compétent	19
3.7	L'universitarisation : un auxiliaire médical compétent	19
3.8	Le suivi pédagogique : aider l'étudiant à réussir	21
3.9	L'alternance et l'intégration par le stage	22

3.10	Le tutorat par les pairs	23
3.11	L'apprentissage des partenariats et de l'interprofessionnalité	24
4	L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	25
4.1	Le référentiel de formation	25
4.2	Les enseignements à distance	26
4.3	Le développement de la simulation au sein de la formation MEM	26
4.3.1	Le contexte local	27
4.3.2	Le scénario pédagogique : « Prise en charge des complications aiguës suite à l'injection d'un produit de contraste »	27
4.4	Les modalités de contrôle des connaissances (MCC)	28
4.4.1	Des Unités d'Enseignement	28
4.4.2	Des compétences en stage	41
4.4.3	Les sessions de rattrapages	42
4.4.4	L'attribution des crédits de formation (ECTS)	43
4.4.5	La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants	46
4.5	La répartition des missions des formateurs	46
5	INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	52
6	CONCLUSION	55
7	ANNEXES	57
7.1	ANNEXE 1 : Plans du PFRS	57
7.2	ANNEXE 2 : Organigramme du Campus Paramédical	59
7.3	ANNEXE 3 : Alternance MEM – STAGE 2025_2026	60
7.4	ANNEXE 4 : Calendrier Prévisionnel CAC 2025-2026 (sous réserve de modifications)	61
7.5	ANNEXE 5 : Modèle de convention individuelle de stage	62
7.6	ANNEXE 6 : Charte d'encadrement des étudiants	65
7.7	ANNEXE 7 : Les 9 engagements pour la QVSP	68

1 CADRE GENERAL

1.1 Introduction

L'IFMEM de Caen a accueilli les premiers étudiants manipulateurs en 1969. Depuis cette création, le projet pédagogique n'a cessé d'évoluer ; il s'est modifié et adapté au regard des bilans réalisés en s'appuyant sur des valeurs qui donnent sens aux activités.

Le projet pédagogique formalise notre engagement en précisant les finalités et les moyens de la formation : il pose les fondements et les orientations de la formation, décline les valeurs que nous souhaitons défendre, présente notre conception de la formation et précise les outils qui en découlent.

Les acquisitions de compétences et la capacité des étudiants à s'adapter aux évolutions dans le respect d'un cadre éthique motivent notre action.

Ce projet est une partie d'un ensemble qui constitue le projet du pôle des formations paramédicales, il s'ajoute à différentes activités qui ont toutes pour objet : la formation et le soin. Il est un moyen de communication avec les étudiants et avec nos partenaires actuels et futurs.

Les politiques de santé successives ont pour objectif général une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en soins. La maîtrise quantitative des moyens et la constante amélioration de la qualité des prestations positionnent chaque professionnel comme un acteur responsable et engagé dans un dispositif en constante évolution.

Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les questions d'adaptation des professionnels de santé prennent une acuité particulière. Plus que jamais, la gestion des métiers et des compétences devient prépondérante. Les professionnels de santé doivent en effet s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en lien avec :

- Les mouvements démographiques de la population et des professionnels de santé ainsi que les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques et les crises sanitaires ;
- Les disparités d'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales ;
- L'indispensable interaction des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins ;
- La raréfaction des ressources dans un contexte concurrentiel et la croissance de la consommation de biens médicaux liés à l'évolution des technologies ;
- La demande croissante de transparence et d'information des usagers parfois associées à une médiatisation et une judiciarisation.

La rentrée 2021 fut marquée par la mise en œuvre sur le territoire ex-Bas normand d'une expérimentation universitaire des études des auxiliaires médicaux dans une dynamique d'interprofessionnalité.

Ainsi, les étudiants entrant en formation ergothérapeute, infirmiers, kinésithérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, pédicure-podologue, psychomotricien, depuis 2021, obtiendront le diplôme d'État correspondant à la filière dans laquelle ils ont été retenus, mais également la licence Mention Sciences pour la Santé (LSS), parcours Sciences du soin.

Cette double diplomation est construite en réponse au décret du 11 mai 2020 qui précise les modalités d'universitarisation des formations relevant du titre III du livre IV du code de l'éducation conformément à l'article 39 de la dernière loi de santé. Les universités et les établissements autorisés à mettre en œuvre ces expérimentations sont listés dans l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

1.2 Les missions du campus paramédical filière MEM

L'institut de formation s'inscrit au sein d'un pôle de formations paramédicales qui comprend :

- Les formations initiales (Aides-Soignants, Ambulanciers, Infirmiers et Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale),
- Les formations de spécialités des infirmiers (infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur),
- La formation des cadres de santé.

Le campus paramédical filière MEM est rattaché au CHU de Caen qui a des missions de soins, de recherche et d'enseignement. L'institut est soumis à une double tutelle :

- Le Ministère de la Santé, par l'intermédiaire de la DREETS et de l'ARS
- Le Conseil Régional

Un partenariat avec l'Université de Caen est mis en place depuis 2013 et renforcé en 2021. Il est formalisé par la signature d'une convention de partenariat qui détermine les modalités de participation de l'université à la formation des manipulateurs.

Les missions du campus paramédical filière MEM s'orientent vers plusieurs axes :

- ❖ **Formation initiale des manipulateurs :**
 - Accueil, accompagnement, suivi de chaque étudiant
 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique
 - Organisation et gestion de l'enseignement théorique et de la formation clinique
 - Responsabilité du dispositif d'évaluation, de validation et de certification
 - Adaptation au cadre réglementaire des dispenses de scolarité (organisation de parcours complémentaires personnalisés)
- ❖ **Formation continue** dans les domaines de l'imagerie médicale, de la radiothérapie et des connaissances qui s'y rattachent
- ❖ **Sélection** des candidats à l'entrée en formation
- ❖ Soutien à la **recherche et gestion documentaire**
- ❖ **Promotion** des formations et des métiers
- ❖ **Amélioration continue de la qualité** des formations dispensées et inscription dans une démarche d'assurance qualité
- ❖ **Participation des étudiants** aux projets de l'institut (section de vie étudiante, représentation active dans les instances...)
- ❖ Développement des **actions de coopération** avec les établissements de santé, les réseaux et autres structures de formation

1.3 Administration générale du campus paramédical filière MEM

1.3.1 L'équipe

- Madame Sylvie PEZERIL, Directrice du campus paramédical
- Madame Magalie DURAND, adjointe à la direction (AD), responsable de la filière MEM et en charge de la communication et la qualité sur le campus paramédical.

Le CHU de Caen est l'organisme gestionnaire du campus paramédical filière MEM, agréé par le Président du Conseil Régional pour un quota de 28 étudiants manipulateurs par année.

Personnel administratif :

Madame Typhaine PRIOU, Adjoint Administratif, secrétaire de scolarité. Elle est chargée du suivi des dossiers administratifs, des absences, des prises en charges des étudiants, de l'organisation des instances, de la gestion administrative de la certification.

Formateurs :

- ❖ Madame Soizic DAVID ;
- ❖ Madame Nelly LAGARDE ;
- ❖ Monsieur Christopher LENGLINE ;
- ❖ Madame Céline MEMIN.

L'ingénierie de formation est assurée par les formateurs. Ils sont Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale Diplômés d'État avec une expérience professionnelle variée, possèdent le Diplôme de Cadre de Santé, et/ou des formations de niveaux universitaires (DU - Master).

Les missions pédagogiques des formateurs sont organisées par groupes de compétences ; chaque formateur est référent de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'un groupe de compétences. Cette répartition est présentée dans ce document à la partie n°4 « Organisation pédagogique ». Leurs missions se déclinent comme suit :

- Participer à la sélection des étudiants ;
- Former des professionnels manipulateurs et organiser à ce titre les conditions de leurs apprentissages ;
- Elaborer le contenu des différentes unités d'enseignement ;
- Organiser, préparer, animer et évaluer les séquences de travaux pratiques et dirigés ;
- Assurer le suivi pédagogique individualisé des étudiants ;
- Favoriser l'apprentissage à partir de situations professionnelles variées ;
- Etablir des relations avec les intervenants extérieurs et universitaires chargés d'enseignement pour déterminer les contenus des cours ;
- Organiser, planifier des cours et réaliser certaines séquences de cours ;
- Valider les contenus des contrôles de connaissances ;
- Assurer les évaluations des unités d'enseignements seuls ou en collaboration avec les intervenants extérieurs ;

- Organiser la planification des stages dans le cadre de la réglementation en vigueur ainsi que l'encadrement et le suivi des étudiants en stage en collaboration avec les maîtres et tuteurs de stage ;
- Assurer le suivi des dossiers des étudiants à travers la synthèse des acquis de compétences et proposer l'attribution des ECTS lors des CAC ;
- Réaliser des actions de formation continue concernant les soins techniques, l'encadrement et la pédagogie dans les soins.

L'enseignement est également dispensé par des :

- Universitaires : Médecins, Physiciens, Pharmaciens, Psychologues, Professeur de langue (Anglais) ;
- D'autres professionnels : Manipulateurs, Infirmiers, Kinésithérapeutes, ... ayant développé, au cours de leur exercice professionnel, une expertise correspondant aux besoins de formation.

Depuis septembre 2014, une partie des cours est dispensée à distance via la plateforme Moodle.

1.3.2 Les stages

Les étudiants ont la possibilité de bénéficier de terrains de stage diversifiés dans diverses structures en région et hors région :

- Hôpitaux Universitaire et locaux ;
- Établissements privés : cliniques et hôpitaux ;
- Centres Régionaux de Lutte Contre le Cancer ;
- Centres d'imagerie privés.

1.4 Prestations offertes à la vie étudiante

1.4.1 Locaux et outils pédagogiques¹

Depuis 2015, les composantes du pôle des formations paramédicales ont intégré le site du Pôle de Formation et de Recherche en Santé, elles sur présentes sur le même site que les formations médicales (UFR médecine, maïeutique, orthophonistes), le secteur recherche du CHU et la Bibliothèque Universitaire Santé.

Les salles de cours sont mutualisées à l'ensemble des formations présentes au PFRS. Les étudiants manipulateurs disposent de deux salles de travaux dirigés dont une entièrement informatisée et reliée au PACS (système d'archivage des dossiers et images patients) du CHU.

1.4.2 Bibliothèque universitaire (BU)

Les étudiants ont accès à la BU où ils sont accueillis et formés à la recherche documentaire par des documentalistes.

La BU a pour missions :

- L'accueil des différents publics ;
- L'accompagnement des utilisateurs dans leurs recherches ;

¹ Voir ANNEXE 1 « Plans du PFRS ».

- La mise à disposition des ressources (postes informatiques multimédia avec accès internet, revues et ouvrages professionnels) et l'information en adéquation avec le référentiel de formation.

Conformément à la convention signée entre la Région, le CHU et l'Université de Caen le 23 novembre 2015, les élèves des écoles paramédicales accèdent gratuitement aux services des BU du réseau Unicaen ci-après énumérés :

- Accès aux salles de lecture en journée, y compris le week-end ;
- Accès aux collections disponibles à la consultation sur place ;
- Accès au catalogue en ligne et au portail documentaire ;
- Emprunt de documents sur présentation de la carte des écoles paramédicales ;
- Formation documentaire ;
- Accès aux ressources en ligne sur le réseau Unicaen après authentification.

1.4.3 Formation et handicap

- ❖ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi introduit un changement de paradigme majeur dans les politiques publiques du handicap avec l'émergence ou l'affirmation des notions d'inclusion dans la vie sociale, de compensation du handicap dans l'environnement de la personne et de soutien à l'autonomie.
- ❖ Le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées. Le décret instaure un principe d'accessibilité universelle des bâtiments, c'est-à-dire prenant en compte toutes les situations de handicap, dans leur diversité (sensoriel, physique, mental, etc.), afin de permettre aux personnes d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.
- ❖ Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant. Les principes de non-discrimination et d'accessibilité sont appliqués à la formation : les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » et adapter les formations dispensées

Ainsi une référente handicap est en lien avec toutes les structures de formation. Les étudiants concernés peuvent la contacter via le secrétariat direction de l'institut (pfp-sec-dir@chu-caen.fr).

1.4.4 Sportif de haut niveau et formation²

Tout étudiant sportif de haut niveau peut bénéficier d'aménagements relatif à ses études ou aux modalités de contrôle de connaissances afin de lui permettre de concilier son projet d'études, des entraînements intensifs et des périodes de compétition.

Un projet personnalisé de formation, facilitant l'accueil, l'accompagnement et la réussite, sera formalisé en ce sens. Ce projet décrit les aménagements spécifiques dont l'étudiant sportif de haut niveau peut bénéficier.

Pour cela l'étudiant, doit formaliser une demande écrite et signée, et prendre rendez-vous avec l'adjoint de direction, responsable pédagogique.

Les aménagements proposés ne valent que pour l'année universitaire en cours, après vérification des listes d'aptitudes ministérielles.

1.4.5 Informatique

Après leur inscription à l'Université, les étudiants disposent d'un identifiant « Etupass » qui leur permet d'accéder à la plateforme Collegium Santé où sont déposés les documents pédagogiques (cours, plannings, informations concernant les évaluations, les stages...), administratifs et les informations concernant la vie étudiante (annonces, conférences, évènements divers).

La connexion WIFI est accessible dans l'ensemble du bâtiment du PFRS via les identifiants de connexion universitaires. La qualité de la connexion sera dépendante du réseau universitaire.

1.4.6 Restauration

Les étudiants ont la possibilité de prendre leur repas :

- Au self du CHU en utilisant les badges délivrés par la DRH (cartes CPE) comportant photo et numéro de matricule, que l'étudiant recharge sur place, au fur et à mesure de ses besoins.
- Aux restaurants universitaires à proximité ou à la cafétéria du PFRS en utilisant leur carte d'étudiant.

1.4.7 Association

L'association des étudiants manipulateurs caennais (AEMC) dispose d'un local situé au 2^{ème} étage. Le bureau est élu au cours d'une assemblée générale, sur la base du volontariat ; il se compose d'un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire, un secrétaire adjoint. Ses missions sont diverses : divertir (soirées, séjours...), aider à la recherche de financement des études, faire valoir ses droits, informer (affichage, bulletin d'informations).

Son financement est assuré par les cotisations des étudiants adhérents, une tombola annuelle, la vente de tee-shirts, l'organisation de soirées... etc.

Un bilan comptable, administratif et un état des projets réalisés seront présentés à la Direction en début d'année universitaire.

1.4.8 Lingerie

Chaque étudiant disposera de tenues professionnelles.

² Circulaire du 30 janvier 2023 relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau

Durant sa scolarité, il est responsable des tenues qui lui sont prêtées et de leur entretien lorsque l'établissement d'accueil n'est pas en capacité de le faire. Des modes opératoires d'entretien et de gestion des tenues sont présentés aux étudiants en début de formation.

1.4.9 Suivi médical

Au cours de leur formation, les étudiants (inscrits à l'université) peuvent bénéficier du Service Universitaire de Santé Etudiante (SSE - Campus 1 – Esplanade de la paix – proximité bât. Vissol-sse.secretariat@unicaen.fr ou 02.31.56.52.30).

Le SSE est chargé de suivre les étudiants sur le plan médical, psychologique et social tout au long de leur cursus de formation. Les prestations du SSE sont proposées par une équipe de personnels de santé composée de médecins, infirmières, psychologue, psychiatre, assistantes sociales, une antenne du Centre de Planification avec une conseillère en santé sexuelle et vie affective et un médecin gynécologue.

1.4.10 Assurances

Le CHU de Caen souscrit une assurance de responsabilité pour tout dommage causé à un tiers en stage.

1.4.11 Accueil administratif

Une permanence est assurée à l'accueil du PFRS, situé dans l'entrée principale, de 7H30 à 17H30 du lundi au jeudi et le vendredi de 7H30 à 17H. En dehors de ces horaires, tous les courriers sont à déposer dans la boîte aux lettres extérieure à l'entrée principale. Ligne téléphonique directe du PFRS : 02.31.56.82.00

Le secrétariat de scolarité de la filière MEM est situé au quatrième étage du bâtiment. Ligne téléphonique directe du secrétariat : 02.31.56.83.28

La Directrice et/ou l'adjoint de direction en charge des MEM, reçoit(vent) les étudiants sur rendez-vous tous les jours de la semaine ; la prise de rendez-vous s'effectue auprès du secrétariat de direction : 02.31.56.83.14

1.5 Règlementation

1.5.1 Les responsabilités

La Directrice du campus paramédical, placée sous l'autorité du Directeur du CHU est responsable :

- De la conception du projet pédagogique ;
- De l'organisation de la formation initiale et continue ;
- De l'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
- Du contrôle des études ;
- De l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique ;
- De la recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique ;
- Du fonctionnement général de l'institut de formation incluant la gestion administrative et financière ;
- De l'organisation de la sélection ;
- De l'établissement des listes de classement d'admission ;
- De la commission d'attribution des crédits de formation ;

- Du respect de la réglementation en vigueur ;
- De l'équilibre des exercices budgétaires.

La Directrice est assistée d'une cadre supérieure de santé adjoint de direction qui coordonne et optimise les activités au sein du campus paramédical filière MEM dans un souci de qualité et d'efficacité et qui manage l'équipe des cadres formateurs.

1.5.2 Les textes législatifs et réglementaires

La formation :

- Accès à la formation et organisation des études :
 - **Arrêté du 9 septembre 2021** portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.
 - **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, (...) de manipulateur d'électroradiologie médicale et (...), et portant dispositions diverses.
 - **Arrêté du 23 septembre 2014** relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste (JORF no 0230 du 4 octobre 2014).
 - **Arrêté du 14 juin 2012** relatif au Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, modifié par l'arrêté du 9 septembre 2020 et 16 décembre 2020 ;
 - **Arrêté du 31 août 2004** relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.
- Frais de transport et indemnités de stage :
 - **Arrêté du 16 décembre 2020** relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formations de certaines professions de santé.

Le fonctionnement des instituts de formation :

- Compétences respectives de l'Etat et de la région :
 - Article L4383-1 à L4383-6 du Code de la santé publique,
 - Article R4383-2 à R4383-5 du Code de la santé publique.

- Fonctionnement des instituts de formation :

- **Arrêté du 9 juin 2023** portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux Diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- **Arrêté du 10 juin 2021** portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et école de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R.4983-4 du code de la santé publique
- **Décret n°2020-553 du 11 mai 2020** relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.
- **Arrêté du 17 avril 2018** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et ses annexes.

1.5.3 Exercice de la profession

La profession de manipulateur est inscrite au Code de la Santé Publique : 4^{ème} partie, livre III, titre V, chapitre 1^{er} « Règles professionnelles liées à l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ».

L'exercice de la profession est régi par le Décret n°2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

L'autorisation d'exercice de la profession d'aide-soignant par équivalence est définie par l'arrêté du 5 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 3 février 2022, relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant par les étudiants en santé non médicaux et du diplôme d'État d'auxiliaire de puéricultrice par des étudiants sages-femmes.

2 VALEURS ET CONCEPTIONS

Le projet pédagogique du campus paramédical filière MEM du CHU de Caen s'appuie sur un axe prioritaire :

Accompagner vers la réussite

Afin de déployer cet axe prioritaire, ce projet a pour ambition :

- ❖ D'initier les étudiants à toutes les dimensions de la prise en soins (préventive, curative, palliative) dans toutes les situations et parcours de soins
- ❖ De favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors de la formation
- ❖ D'intégrer la réflexivité, la culture qualité et la rigueur dans les pratiques des futurs professionnels de santé

Notre projet se fonde sur des valeurs fondamentales ainsi que sur une conception du soin et un positionnement du professionnel de santé partagés. L'étudiant est considéré comme l'acteur de sa propre évolution.

Les valeurs fondatrices de notre projet génèrent nos conceptions du soin aux malades, de la formation, du règlement intérieur ainsi que du management de l'institut.

2.1 Les valeurs

2.1.1 **Le respect**

Le respect est un axe majeur de notre projet, en référence à deux occurrences :

- La première s'appuie sur la notion de dignité de la nature humaine qui s'applique naturellement à la notion du prendre soin. Les devoirs envers soi sont le fondement des devoirs envers autrui formalisés par les notions de « personne », de « dignité », d'« humanité », d' « égard pour le prochain », pour les « autres » et pour « soi-même ».
- La seconde fait ressortir le lien entre le respect et la loi morale s'appuyant sur les règles professionnelles et les règlements.

2.1.2 **La rigueur et la responsabilité**

L'évolution des techniques, la multiplicité des thérapeutiques proposées, les risques liés aux soins qui en découlent et la diversité des populations soignées nous encouragent à valoriser la rigueur professionnelle.

Il s'agit de développer l'exigence et l'évaluation des pratiques professionnelles en s'appuyant sur l'exactitude et l'exigence intellectuelle. Une attention particulière sera portée au respect des protocoles et des prescriptions médicales. Un étudiant responsable est un étudiant qui mesure les enjeux actuels de la société (écologie, économie...) et qui les intègre dans ses actions tant personnelles que professionnelles. Au cours de sa formation, l'étudiant se professionnalise et devient responsable de ses actes et de son comportement tant dans sa position individuelle que dans son engagement dans le collectif soignant.

La rigueur professionnelle est un des enjeux majeurs de notre formation. Nous mettons l'accent sur l'intégration par les étudiants des attendus comportementaux et techniques au regard des règles professionnelles et des valeurs soignantes. Le développement de la conscience professionnelle du futur soignant est primordial d'une part pour la pérennité de la qualité des soins dispensés aux patients et d'autre part pour un respect de l'autre au sein du collectif soignant.

Ces valeurs sous-tendent une conception de l'étudiant, du formateur et de la formation. L'incarnation des valeurs professionnelles et pédagogiques par le cadre formateur contribue à la construction d'une éthique professionnelle par l'étudiant.

Nous préciserons donc les postures attendues de l'étudiant et du formateur :

- La posture de l'étudiant

En tant **qu'acteur de sa formation**, l'étudiant afin de favoriser l'apprentissage, développe une posture d'apprenant : **investi, impliqué, ayant envie d'apprendre, d'agir ou de réagir adoptant une attitude, un comportement, une disposition d'esprit lui permettant d'accepter les critiques constructives qui suscitent la remise en question et l'auto-évaluation.**

- La posture du cadre formateur

En référence au principe d'éducabilité³, le formateur **part du postulat que l'étudiant est en capacité de progresser et que l'accompagnement qu'il met en œuvre va favoriser l'acquisition par l'étudiant d'une posture professionnelle.**

Le cadre formateur engage sa responsabilité dans l'accompagnement individualisé de l'étudiant et permet à l'étudiant de développer son autonomie. Il considère l'étudiant comme un interlocuteur auquel il accorde une attention singulière et bienveillante. Le formateur va valoriser les acquis, les dispositions particulières de l'étudiant, pour l'accompagner vers la réussite et ensemble partager la fierté du chemin parcouru.

2.2 Les concepts

Parmi les concepts humanistes sur lesquels s'appuient les professionnels de santé pour construire leur pratique et leur éthique professionnelle, nous retenons :

- ❖ L'Homme : nous entendons par homme, un être unique qui a des attentes et des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels. C'est un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement, un être responsable, libre et capable de s'adapter, un tout indivisible.
- ❖ La Santé qui s'entend comme un équilibre, une harmonie, à trouver ou à retrouver ou à maintenir, influencée par les croyances, la culture, l'éducation et l'environnement (V. HENDERSON). La Santé apparaît ainsi comme fidèle à la complexité de l'être humain, c'est à dire que tous les éléments qui la composent sont imbriqués. La Santé, c'est l'harmonie avec soi et son environnement en toutes circonstances (W. HESBEEN).

³MEIRIEU. P (2008)

- ❖ La Maladie : c'est la rupture de cet équilibre, de cette harmonie, un signal d'alarme se traduisant par une souffrance physique, psychologique, une difficulté ou une inadaptation à une situation nouvelle, provisoire ou définitive. C'est un événement pouvant aller jusqu'au rejet social de l'homme et de son entourage (V. HENDERSON).
- ❖ Le Soin : « Prendre soin » c'est faire preuve d'attention à la personne dans la perspective de contribuer au bien-être de cette personne dans la situation qui est la sienne. « L'art de soigner » ou « art de prendre soin » combine des éléments de connaissances, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un dans sa situation singulière. Cette démarche permet de donner du sens c'est à dire d'établir un lien entre la personne soignée et l'action qui lui est destinée (W. HESBEEN). Si « Prendre soin » est le cœur de la pratique soignante, les professionnels de santé en sont les artisans. Pour Walter HESBEEN⁴, c'est « *cette attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide* ». Cet autre « *qui est malade, est celui qui souffre, c'est-à-dire qui doit supporter, endurer, subir quelque chose qui lui est pénible* ». Alors comme le résume Didier SICARD : « *comment faire percevoir à celui qui souffre, qu'il est quelqu'un pour celui qui soigne* ».

La raison d'être du soin se trouve dans son exigence d'humanité. « *L'humanité n'invente pas la douceur. Mais elle la cultive, elle s'en nourrit, et c'est ce qui la rend plus humaine* ».

⁴ Hesbeen, W. (2005). *Prendre soin à l'hôpital : inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante* (Réimpr.). Masson

3 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Au regard du professionnel responsable, autonome et réflexif que nous voulons former et des valeurs retenues, l'équipe pédagogique a élaboré différents principes qui structurent et organisent le dispositif de formation.

3.1 L'étudiant, acteur de sa formation

Nous souhaitons que vous soyez **acteur réflexif** pour construire votre projet professionnel répondant au développement des compétences attendues afin de devenir un soignant autonome. L'articulation entre le développement des compétences et l'offre de formation clinique se formalise dans le suivi pédagogique individualisé organisé par le campus paramédical filière MEM.

Un projet personnalisé de formation peut être proposé à chaque étudiant qui rencontre des difficultés d'apprentissage ou de non-respect de règlement intérieur. Assorti des ajustements nécessaires, il a pour but de favoriser la qualité du suivi et la progression du parcours de formation.

Nous définissons l'étudiant acteur de sa formation comme un étudiant :

- ❖ Autonome, et motivé par l'exercice de la profession
- ❖ Qui interagit avec les acteurs de la formation afin de développer ses compétences
- ❖ Qui s'implique dans sa formation et qui est pro actif dans la construction et l'acquisition de ses compétences
- ❖ Qui participe activement aux instances, aux décisions et qui émet des propositions quant à l'amélioration de sa formation
- ❖ Soucieux des enseignements qui lui sont dispensés, participatif, permettant une émulation au sein de la promotion ; partage de connaissances, de points de vue, être capable de débattre d'une problématique professionnelle sous la modération des formateurs

3.2 Le processus de professionnalisation

Il consiste en un **engagement réciproque** entre l'étudiant, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'étudiant puisse acquérir les compétences indispensables à l'exercice professionnel. Le contrat de formation repose sur les notions fondamentales de **respect**, de **confiance mutuelle et de responsabilité**. Il s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire (règlement intérieur, charte d'encadrement⁵, conventions de stage⁶).

Le processus de professionnalisation se concrétise par des **temps d'échanges collectifs et individuels** entre les cadres de santé formateurs et l'étudiant avec par exemple : les temps de régulation et d'exploitation de stage, les suivis pédagogiques individuels, les travaux de remédiation collectifs, les ateliers d'analyse des pratiques professionnelles...etc.

⁵ Voir ANNEXE 6 : « Modèle de charte d'encadrement ».

⁶ Voir ANNEXE 5 : « Maquette de convention de stage individuelle ».

Dans un objectif de professionnalisation, le campus paramédical filière MEM favorise les rencontres avec les professionnels et autres étudiants avec notamment la participation des étudiants de L3 et/ou de L2 aux congrès et rencontres annuelles de la profession (JFR, AFPPE...).

3.3 La communication

« *La communication est un élément fondamental et complexe de la vie sociale qui rend possible l'interaction des personnes et dont la caractéristique essentielle est la réciprocité* »⁷. Cette dimension essentielle de la vie est au centre de la profession de manipulateur. La communication est le vecteur de tout soin. Elle est également indispensable à une collaboration pluridisciplinaire et un travail en équipe. Communiquer est donc une capacité professionnelle majeure et elle devient de ce fait un enjeu de formation. « *La dimension de la communication dans la formation est donc tout à fait centrale mais elle ne doit pas être un domaine séparé, elle doit être travaillée dans l'ensemble des activités de formation* ».⁸

La communication est formalisée, tout au long de la formation de manipulateur, par des échanges entre les étudiants, l'équipe pédagogique et la direction (disponibilité et écoute de l'équipe pédagogique, bilans de semestres ou d'UE, enquêtes de satisfaction, échanges sur la plateforme Collégium Santé, conseil de vie étudiante).

3.4 Le partenariat

Le partenariat est un axe important de la formation, il est organisé avec :

D'une part, l'ARS, le Conseil Régional Normandie, la DREETS, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et tous les professionnels en lien avec le monde de la santé (personnels juridiques, associatifs, etc.) ;

D'autre part, avec l'Université qui participe aux enseignements correspondant aux domaines relevant de leur responsabilité ;

Enfin, le partenariat avec les responsables des stages cliniques répond aux exigences de la formation dans un cadre réglementé (2100h de formation clinique).

3.5 La posture réflexive

Les formateurs vous accompagnent dans la réflexion sur **votre pratique professionnelle** et dans la liaison entre le savoir et l'agir. « *La réflexivité consiste pour un sujet à prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles, de façon à expliciter la façon dont il s'y est pris pour modéliser et pour faire évoluer ses schèmes opératoires de façon à les transférer ou les transposer sur de nouvelles situations* »⁹.

En effet, pour l'équipe pédagogique, savoir prendre du recul par rapport à sa pratique c'est être conscient de son agir et être capable d'expliquer pourquoi et comment nous agissons en situation. Cette auto-analyse permet à l'étudiant d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes.

⁷ Sillamy, N. (1998). *Dictionnaire usuel de psychologie* (10e éd.). Paris : Larousse Y

⁸ Sciences Humaines (Éd.). (1998). *La communication : États des savoirs*. Sciences Humaines

⁹ Joannert, A. (2007). *Situation de formation et problématisation*. De Boeck.

3.6 La finalité de la formation : un MEM compétent

La compétence est inséparable de l'action et de l'adaptation à des contextes particuliers en utilisant des ressources et contenus intégrés.

Ainsi, le répertoire des métiers de la FPH propose la définition suivante : « *ensemble de savoir-faire opérationnels, de connaissances générales et techniques et de comportements professionnels, structuré, mobilisé et utilisable en fonction des activités à réaliser et des situations de travail actuelles et futures. C'est aussi la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées à ces savoir-faire et des savoir-être.* »

En ce qui concerne le développement des compétences, nous retiendrons la proposition de LE BOTERF : « *la compétence est la résultante de trois pôles : savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir* ». Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage.

La formation a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les **10 compétences métier** de la profession de manipulateur.

5 compétences « cœur de métier » :

1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
2. Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie, explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins.
3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.
4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.
5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.

5 compétences transverses et transférables :

6. Conduire une relation avec la personne soignée.
7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
9. Informer et former.
10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

3.7 L'universitarisation : un auxiliaire médical compétent

La licence Sciences du Soins est construite en double diplôme avec le diplôme d'État auquel elle ne peut se substituer. Elle ne donne pas l'autorisation d'exercice d'un métier. Elle n'est validée qu'au moment de la validation du diplôme d'État avec un référentiel commun.

Elle vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une interprofessionnalité entre auxiliaires médicaux.

La licence Sciences du Soin respecte les principes de :

- Transversalité entre les formations et approche par compétences ;
- Maintien de la présence territoriale et de l'autonomie des instituts ;
- Maintien du caractère professionnalisant et de la mixité des profils des enseignants ;
- Des enseignements comparables à ceux donnés à tout étudiant de licence de l'université de Caen Normandie dans le cadre des nouveaux cursus à l'université.

Les **8 compétences partagées licence** des différents métiers intégrant la licence sont :

BLOC 1	
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique. Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.	Une UE TRANSVERSALE / semestre
BLOC 2	
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé. Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles. Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs. Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation. Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.	Une UE TRANSVERSALE SOINS / semestre
Bloc 3	
Compétence 8 : Évaluer les besoins de santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier. - Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier - Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier. 	3 UE CŒUR DE METIER / semestre

Matrice de correspondance compétences partagées licence et compétences métier du référentiel initial :

Compétences licence	IFMEM et DTS IMRT (radiologie)
CL1 Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique CL2 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	C10. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

CL3 Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé	
CL4 Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles	C7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles C4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public C5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
CL5 Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs	C8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
CL6 Communiquer et conduire une relation	C6. Communiquer et conduire une relation avec la personne soignée
CL7 Informer et former des professionnels et personnes en formation	C9. Informer et former
CL8.1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic métier	C1. Analyser la situation clinique et déterminer les modalités de soins à réaliser
CL8.2 Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier	C2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins
CL8.3 Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.	C2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins C3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique C5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins

3.8 Le suivi pédagogique : aider l'étudiant à réussir

Il se définit comme un accompagnement de l'étudiant tout au long de son cursus de formation, par un référent de l'équipe pédagogique. Son objectif est de répondre aux besoins et aux demandes de l'étudiant pour que celui-ci acquière les compétences indispensables à un bon exercice de sa future profession. On peut l'étendre et le situer comme une instance d'élaboration du projet professionnel.

Il représente une aide pédagogique dans le cadre de :

- L'appréhension, la prise en compte de façon plus autonome par l'étudiant de l'ensemble de sa formation.
- La construction d'un savoir, savoir-faire, savoir être.
- L'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre d'un parcours individualisé.
- La compréhension des erreurs effectuées comme des éléments d'un processus qu'il faut travailler et non comme des fautes qu'il faut sanctionner (Philippe MEIRIEU).

Un cadre de santé formateur suit un groupe d'étudiants durant ses trois années de formation. Un changement de référent, à la demande de l'étudiant ou du cadre formateur, doit être dûment motivé et validé par la Directrice. Cette démarche demeure exceptionnelle.

En l'absence non programmée du référent pédagogique, les étudiants sont repris en charge par d'autres membres de l'équipe pédagogique.

Le suivi pédagogique est abordé de façon individuelle et collective. Des rendez-vous individuels obligatoires sont programmés avec un rythme minimum d'un rendez-vous par semestre. Des temps individuels non programmés peuvent être initiés à la demande de l'étudiant, du référent de suivi pédagogique, du maître ou tuteur de stage, de la directrice pour gérer des difficultés particulières. Il s'agit d'entretiens d'accompagnement pédagogique au campus ou sur les terrains de stage.

3.9 L'alternance et l'intégration par le stage

Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de lieux, de personnes, de moments, de contenus et de savoirs, mais de l'articulation de situations professionnelles et de situations de formation ; l'alternance¹⁰ impose un engagement et une collaboration de tous les protagonistes de la formation ; l'étudiant, les formateurs, les tuteurs. Elle s'appuie sur des temps réflexifs.

Sa traçabilité est assurée par le portfolio de l'étudiant et les outils de suivi pédagogiques individuels de l'étudiant.

Les parcours de stage sont validés par la directrice en fonction des ressources et des obligations de répartition des lieux de stages sur les 6 semestres. Ils peuvent être régulièrement adaptés au regard des appréciations des référents de suivi pédagogique et des objectifs particuliers formulés par les étudiants. A ce titre, l'équipe pédagogique peut imposer un stage afin de favoriser la progression de l'étudiant. Enfin, les étudiants ont la possibilité d'effectuer des demandes de terrains de stages extérieurs. Ces demandes sont soumises à l'équipe pédagogique et validées par la directrice.

Le stage est un lieu de formation et doit permettre aux étudiants de :

- Confronter ses représentations à la réalité professionnelle ;
- Développer ses compétences ;
- Acquérir et mobiliser des connaissances ;
- Acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- Reconnaître ses émotions et les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

¹⁰ Voir ANNEXE 3 : « Déroulé pédagogique 2025_2026 ».

Le stage s'organise et se structure à partir d'outils partagés mais spécifiques à chacun des acteurs :

- L'étudiant communique ses demandes pédagogiques (**objectifs et situations**) à l'aide de son portfolio.
- Le stage met à disposition de l'étudiant un **livret d'accueil** précisant les possibilités et l'offre d'apprentissages.
- Le campus paramédical filière MEM transmet des objectifs de stage et/ou des **demandes institutionnelles**.
- L'ensemble de ce dispositif est régi par la **convention tripartite** de stage et la **charte d'encadrement**.

Depuis la rentrée 2018, l'IFMEM s'engage à transmettre à l'ensemble des partenaires accueillant des étudiants en stage : la charte pour la qualité de vie au travail des stagiaires paramédicaux¹¹. L'amélioration de l'accompagnement des étudiants est une volonté partagée par l'ensemble des structures sanitaires et associations d'étudiants. Cette démarche s'inscrit dans le travail mené par la FHF qui repose sur l'ensemble des stagiaires paramédicaux issus ainsi de différentes filières de santé.

Le but de cette charte est d'engager les établissements publics de santé qui représentent nos lieux de stage à l'optimisation des conditions de vie et d'encadrement de l'ensemble des stagiaires.

3.10 Le tutorat par les pairs

Un système d'encadrement des étudiants de L1 par leurs pairs de L2 est mis en place depuis la rentrée 2018. Pour les L1, les objectifs de ce projet d'encadrement visent :

- ❖ Un soutien particulier au démarrage de la formation
- ❖ Une meilleure intégration dans l'institut
- ❖ Un échange de méthodes de travail
- ❖ Un partage d'expériences

Ce projet représente également pour les L2 une occasion concrète de développer des compétences de soutien à l'apprentissage qui répondent aux recommandations de la compétence 9 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.

Les binômes de tutorés et de tuteurs ont le même référent de suivi pédagogique. De cette façon, le tutorat sera régulièrement accompagné par le formateur référent du groupe d'étudiants afin d'animer des échanges inter-promotion sur des thématiques précises.

Dès la rentrée, un temps de présentation entre L1 et L2 permettra de mettre en place le tutorat. Des activités régulières de bilan de ce dispositif seront réalisées en groupe par chaque formateur référent de suivi pédagogique. De plus, un dossier de suivi de ce dispositif de tutorat est remis aux tutorés et aux tuteurs.

¹¹ Voir ANNEXE 7 « Charte pour la qualité de vie au travail des stagiaires paramédicaux ».

3.11 L'apprentissage des partenariats et de l'interprofessionnalité

Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité est un axe fort de notre projet. Plusieurs activités seront proposées dans ce sens tout au long de la formation :

- Mise en œuvre du service sanitaire ;
- Participation à des activités de simulation pluri professionnelles avec le centre de simulation NORSIMS du CHU ;
- Co-organisation d'évènements afin de sensibiliser des groupes d'utilisateurs ou de futurs professionnels (hôpital des nouragues avec les étudiants de médecine, d'orthophonie et infirmiers, participation aux forums et journées du lycéen, aux journées portes ouvertes du pôle...)

Ces activités seront comptabilisées comme temps de formation ou de stage. Chaque étudiant participant à une de ces activités recevra une attestation qui pourra enrichir son dossier et curriculum vitae professionnel. Au regard de l'investissement de chaque étudiant, l'équipe pédagogique pourra valider la compétence 9 lors du stage qui suit l'activité concernée.

4 L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

4.1 Le référentiel de formation

Notre projet pédagogique est structuré autour d'unités d'enseignements (UE) transversales, transversales soins et cœur de métier.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « **comprendre** », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- « **agir** », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « **transférer** », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles ;

Ce référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les activités cliniques cœur de métier mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur un portfolio spécifique à chaque métier.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE qui regroupent des Unités Constitutives (UC). Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie...) et stages.

Toutes les séquences pédagogiques et les enseignements proposés en distanciel sont à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement servant à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certaines matières nécessitent de majorer le nombre d'enseignements en TD afin de réaliser une formation au plus près des besoins des étudiants, visant l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives.

Certains travaux pratiques nécessaires à la formation, certaines recherches, études, conduite de projets ou d'action pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes encore plus petits.

Ces activités peuvent être pilotées par les formateurs en distanciel via les outils numériques proposés par la plateforme.

Les travaux d'aide à la réussite sont des temps de travail individuel ou collectifs où les étudiants sont guidés par les formateurs pour :

- Accompagner leur projet de formation et leur projet professionnel ;
- Guider l'étudiant dans la gestion de sa formation ;
- Réaliser des travaux complémentaires d'intégration et de mobilisation des savoirs (médiation).

4.2 Les enseignements à distance

Les UC sont en partie couvertes par des ressources en ligne (cours, fiches, exercices, autoévaluations...) accessibles à tous les étudiants sur la plateforme de l'Université. Ces contenus sont intégrés et programmés dans les plannings. Les formateurs et/ou les intervenants extérieurs en assurent la médiation et l'approfondissement de certains enseignements dans un second temps. Ces **ressources universitaires communes** forment un socle commun de connaissances.

Les enseignements à distance sont intégrés dans des séquences pédagogiques qui incluent des temps de médiation sur des plages horaires de cours magistraux, travaux dirigés ou des temps de travaux personnels guidés.

La médiation est un support d'apprentissage complémentaire de l'enseignement à distance. Sa mise en place vise à réduire l'abandon et l'échec. Elle s'active à l'initiative du formateur ou en réponse à des sollicitations des étudiants. Le formateur devient un facilitateur dont les interventions visent à répondre aux besoins d'aide et de support de l'étudiant.

L'objectif de la médiation est bien d'amener tous les étudiants à l'acquisition des connaissances et compétences.

En médiation, le formateur propose une aide ou des supports aux étudiants en vue de rendre les savoirs plus accessibles. Elle suppose de bien connaître les contenus disciplinaires et le contexte professionnel (pour les aspects didactiques), ainsi que l'apprenant et les difficultés qu'il risque de rencontrer (pour les aspects pédagogiques).

4.3 Le développement de la simulation au sein de la formation MEM

Dans le cadre du référentiel de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques actives, telle la simulation en santé est recommandée. Le campus paramédical filière MEM du CHU de Caen souhaite développer cette méthode s'appuyant sur la réflexivité et le principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* ». Il s'agit d'acquérir des habiletés, des procédures, des connaissances ou de développer la coopération entre plusieurs acteurs (pluriprofessionnalité). Les mises en situations sont utilisées à visée formative ; l'erreur n'est pas sanctionnée mais partagée et analysée, devenant ainsi un levier de réflexion professionnelle et d'apprentissage.

4.3.1 Le contexte local

La proximité du centre de simulation en santé du CHU de Caen **Norsims** facilite le développement d'un partenariat visant à inclure la simulation dans les programmes des formations paramédicales. Ce partenariat est renforcé par la convention de partenariat liant le campus paramédical filière MEM avec l'Université de Caen Normandie dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale.

Le CHU de Caen et l'Université de Caen Normandie ont ainsi créé Norsims afin d'offrir aux professionnels et futurs professionnels de santé une formation incluant la simulation. Le but du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) est de promouvoir et de proposer, grâce à la simulation, un enseignement pratique sur de multiples situations (simples ou complexes, fréquentes ou rares) dans de nombreux domaines de la santé permettant simultanément la mise en action de connaissances théoriques et l'acquisition de compétences dites non techniques. Ces compétences non techniques sont actuellement peu sujettes à l'enseignement conventionnel en santé car il y est peu adapté. Il s'agit d'éléments de facteurs humains qui ont une importance cruciale, d'autant plus lorsque la situation devient difficile ou est rare.

Norsims a pour objectifs :

- D'assurer la formation continue des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) notamment dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) ;
- D'assurer la formation initiale des étudiants en médecine, des élèves de l'école de sage-femme et des écoles paramédicales du CHU de Caen ;
- D'assurer la formation de formateurs en simulation dans le cadre du DPC ;
- De mutualiser des moyens humains et matériels en simulation ;
- De favoriser les recherches et la production scientifique dans le domaine de la simulation en santé.

4.3.2 Le scénario pédagogique : « Prise en charge des complications aiguës suite à l'injection d'un produit de contraste »

Public concerné (par journée de formation)

- Étudiants MEM prioritairement L3 avec un mixage d'étudiants L2 et L3 possible. Les L1 ne sont pas concernés en raison des apports théoriques non réalisés et du peu d'expérience clinique.
- Internes en imagerie.

Objectif :

Être capable de prendre en charge des détresses vitales consécutives à une réaction après injection de produit de contraste.

Contenu de la formation (sous réserve de modification) réalisée par un IADE et 2 CSF MEM :

- Des rappels théoriques (Injections de produit de contraste et complications aiguës, anaphylaxie au produit de contraste, choc anaphylactique et arrêt cardiaque et respiratoire)
- Des ateliers basse fidélité (Massage cardiaque externe, ventilation au masque, dilution d'adrénaline)
- Présentation des locaux et du simulateur (briefing, simulation et débriefing)

Calendrier prévisionnel

Les dates de mise en œuvre ont été planifiées avec le centre Norsims en fonction des disponibilités de tous et sont présentées en début d'année aux étudiants concernés.

Les autres méthodes de simulation développées :

En s'appuyant sur la typologie de la simulation nous proposons également les scénarii suivants :

- Simulations par étude de cas concret (unités d'enseignement des explorations) supports d'échanges et de réflexions autour de la prise en soins d'un patient dans une situation donnée.
- Simulations sur mannequins de base (basse fidélité) permettant un entraînement aux gestes professionnels (pose de cathéter veineux périphérique, injections sur sites périphériques ou implantables, massage cardiaque).
- Patients standardisés : il s'agit de patients simulés ou de jeux de rôle permettant une interaction soignant-soigné. Il s'agit de développer des compétences relationnelles et techniques dans des situations scénarisées (entretiens préliminaires, technique d'examen spécifique, gestion de situation de crise...)
- La simulation avec mannequin de moyenne fidélité : l'objectif est de mettre les apprenants en situation évolutive, de mobiliser leurs connaissances et d'acquérir des compétences.

Pour réaliser ces séances, le campus paramédical de Caen dispose de salles de travaux pratiques équipées et mutualisées à l'ensemble des formations. Pour les séances de simulation nécessitant du matériel spécifique, les séances sont réalisées dans les salles d'imagerie et de radiothérapie du CHU et du Centre François BACLESSE.

4.4 Les modalités de contrôle des connaissances (MCC)

4.4.1 Des Unités d'Enseignement

Chaque UE est composée d'Unités Constitutives (UC), ces dernières font l'objet d'une évaluation normative. Les crédits attribués par la commission semestrielle présidée par la directrice du campus paramédical filière MEM (CAC), seront attribués aux UE en fonction des résultats obtenus aux UC.

Les évaluations sont programmées pour chaque semestre et les dates sont communiquées aux étudiants, accompagnées des modalités d'évaluations (cf. tableaux ci-dessous). Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 14 juin 2012, « le nombre d'inscriptions pédagogiques est limité à deux fois par unité d'enseignement, soit 4 sessions d'évaluations. La directrice peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après avis du conseil pédagogique ». Annuellement, en complément de l'inscription administrative, chaque étudiant complète son dossier d'inscription pédagogique.

Lors de votre parcours de formation, certaines évaluations sont composées d'un écrit et d'une mise en situation simulée. Si vous êtes absent à l'une des modalités, vous ne pourrez pas vous présenter à la deuxième. Vous devrez, dans ce cas, passer l'ensemble de l'évaluation en session 2.

SEMESTRE 1		Type d'épreuve	Type d'évaluation	Durée	Coeff	Nb ECTS
UE 1 TRANSVERSALE						
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique.						
Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.						
UC	Anglais	Contrôle continu	Écrite	1h	2	5
UC	Mathématiques, statistiques et santé	Contrôle continu	Écrite	0h30	2	
UC	Projet personnel étudiant et professionnalisant - Méthodologie	Contrôle continu	Écrite	0h30	1	
UE 2 TRANSVERSALE SOINS						
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé.						
Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles.						
Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs.						
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation.						
Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.						
UC	Introduction à l'éthique et au droit de la santé	Contrôle continu	Écrite	0h30	0.8	5
UC	Psychologie, sociologie, relations dans le soin	Contrôle continu	Écrite	0h30	1.5	
UC	Fondamentaux en pharmacologie et hygiène	Contrôle continu	Écrite	0h30	1	
UC	Anatomie générale et grandes fonctions	Contrôle continu	Écrite	0h30	1	
UC	Handicap, déficience, vulnérabilité	Contrôle continu	Écrite	0h30	0.7	
UE CŒUR DE METIER						
Compétence 8 : Évaluer les besoins DE santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique :						
❖ Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier.						
❖ Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier						
❖ Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.						
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER						
UC	Biologie et physique fondamentales	Contrôle continu	Écrite	2h	---	5
UC	Anatomie ostéoarticulaire	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	
UC	Physiologie et sémio-pathologie ostéoarticulaire	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS						
UC	Techniques de soins	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	4
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Explorations en imagerie de projection	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Recueil de données en imagerie	Contrôle continu	Dépôt de devoir	---	---	
UE 5 APPLICATIONS METIER						
UC	Infectiologie et hygiène en imagerie	Contrôle continu	Epreuve Orale	0h30	---	5
UC	Méthode de travail	Contrôle continu	Oral avec support numérique	0h30	---	
UC	Fondamentaux en radioprotection	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UC	Physique appliquée IDP et TDM	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	
UC Clinique externe	Stage L1 P1 (2 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	2
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L1 P2 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	

Les évaluations de type « écrites » pourront être organisées en mode « sur table » ou « en ligne » et « à l'institut » ou « à distance ». Les pilotes d'UE vous préciseront les modalités exactes des évaluations au fur et à mesure de la progression et du déroulé de formation.

Les dates précises d'évaluation, pour l'année 2025_2026, vous seront communiquées ultérieurement. Les semaines qui vous sont indiquées ne le sont qu'à titre indicatif. Elles pourront être modifiées selon les besoins organisationnels.

Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-après.

Les dates précises vous seront communiquées sur les emplois du temps.

Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

Les évaluations du semestre 1, sessions 1 et 3, seront organisées **sur les semaines 50 et 51** pour les UE cœur de métier et sur la **semaine 45** pour les UE T et TS.

SEMESTRE 2		Type d'épreuve	Type d'évaluation	Durée	Coeff	Nb ECTS
UE 1 TRANSVERSALE						
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique.						
Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.						
UC	Anglais	Contrôle continu	Écrite	0h40	1	4
UC	Mathématiques appliquées, statistiques et santé	Contrôle continu	Écrite	0h30	2	
UC	Compétences numériques	Contrôle continu	Une note par campagne	---	3	
UE 2 TRANSVERSALE SOINS						
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé.						
Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles.						
Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs.						
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation.						
Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.						
UC	Législation et éthique	Contrôle continu	Écrite	0h30	3	4
UC	Psychologie, sociologie et relations dans le soin	Contrôle continu	Écrite	0h30	3	
UC	Bases du raisonnement clinique	Contrôle continu	Écrite	0h30	3	
UC	Etapas de la vie	Contrôle continu	Écrite	0h30	1.5	
UE CŒUR DE METIER						
Compétence 8 : Évaluer les besoins DE santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique :						
❖ Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier.						
❖ Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier						
❖ Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.						
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER						
UC	Anatomie du tronc	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	4
UC	Physiologie et sémio-pathologie digestive et uro néphrologique	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UC	Règles et responsabilités professionnelles	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS						
UC	Techniques de soins	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	5
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Explorations en imagerie de projection	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Epidémiologie, lecture et analyse critique d'études statistiques	Contrôle continu	Dépôt de devoir	---	---	
UC	Soins d'urgences	Contrôle continu	MSS	0h30	---	
UE 5 APPLICATIONS METIER						
UC	Physique appliquée médecine nucléaire	Contrôle continu	Écrite	1h	---	5
UC	Physique appliquée à la radiothérapie	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UC	Médicaments diagnostiques en imagerie et radio pharmaceutiques	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UC Clinique externe	Stage L1 P3 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L1 P4 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	

Les évaluations de type « écrites » pourront être organisées en mode « sur table » ou « en ligne » et « à l'institut » ou « à distance ». Les pilotes d'UE vous préciseront les modalités exactes des évaluations au fur et à mesure de la progression et du déroulé de formation.

Les évaluations du semestre 2, sessions 1 et 3, seront organisées sur les semaines 21 et 22 pour les UE cœur de métier.

La semaine de validation des UE T et TS sera sem 15 et/ou sem 19 (sous réserve de modifications).

Ces périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-dessus.

Les dates précises vous seront communiquées sur les emplois du temps.

Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

SEMESTRE 3		Type d'épreuve	Type d'évaluation	Durée	Coef	Nb ECTS
UE 1 TRANSVERSALE						
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique.						
Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.						
UC	Anglais	Contrôle continu	Écrite	0h40	2	3
UC	Initiation à la recherche	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	5	
UC	Santé Numérique	Contrôle continu	Validation consultation des ressources	---	VAL /N VAL	1
UE 2 TRANSVERSALE SOINS						
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé.						
Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles.						
Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs.						
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation.						
Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.						
UC	Santé publique - préalable au service sanitaire	Contrôle continu	Écrite	1h	6	3
UC	Psychologie, sociologie et relations dans le soin	Contrôle continu	Écrite	0h30	2	
UC	Interprofessionnalité : de la compétence individuelle à la compétence collective	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	2	1
UE CŒUR DE METIER						
Compétence 8 : Évaluer les besoins DE santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique :						
❖ Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier.						
❖ Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier						
❖ Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.						
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER						
UC	Anatomie tête, cou et système nerveux central	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	4
UC	Physiologie et sémio-pathologie systèmes vasculaire et cardiaque, respiratoire et ORL	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS						
UC	Explorations scanographiques	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	5
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Explorations en médecine nucléaire	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Bases de l'oncologie et de la radiothérapie	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	
UE 5 APPLICATIONS METIER						
UC	Physique appliquée et technologie en remnographie	Contrôle continu	Écrite	1h	---	5
UC	Relation de soins en imagerie	Contrôle continu	Orale	0h30	---	
UC	Etude de situations cliniques imagerie et médecine nucléaire	Contrôle continu	Orale	0h30	---	
UC Clinique externe	Stage L2 P 1 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L2 P2 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	

Les évaluations de type « écrites » pourront être organisées en mode « sur table » ou « en ligne » et « à l'institut » ou « à distance ». Les pilotes d'UE vous préciseront les modalités exactes des évaluations au fur et à mesure de la progression et du déroulé de formation.

Les évaluations du semestre 3, session 1, seront organisées sur les semaines 50 et 51.
Les semaines de validation des UE T et TS seront la semaine 48 et 49.

Ces périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-dessus.

Les dates précises vous seront communiquées sur les emplois du temps.
Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

SEMESTRE 4		Type d'épreuve	Type d'évaluation	Durée	Coef	Nb ECTS
UE 1 TRANSVERSALE						
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique.						
Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.						
UC	Anglais	Contrôle continu	Écrite	0h30	1	4
UC	Compétences rédactionnelles	Contrôle continu	Écrite	0h30	1	
UC	Initiation à la recherche	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	6	
UC	Projet personnel étudiant et professionnalisant	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	2	
UE 2 TRANSVERSALE SOINS						
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé.						
Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles.						
Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs.						
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation.						
Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.						
UC	Pédagogie	Contrôle continu	Orale	0h30	3	3
UC	Psychologie, sociologie et relation dans le soin	Contrôle continu	Écrite	1h	4	
UC	Interprofessionnalité et santé numérique	Contrôle continu	PIX PRO SANTE	1h	3	1
UE CŒUR DE METIER						
Compétence 8 : Évaluer les besoins DE santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique :						
❖ Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier.						
❖ Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier						
❖ Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.						
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER						
UC	Physiologie et sémio-pathologie du système nerveux central et périphérique	Contrôle continu	Écrite	1h	---	3
UC	Physiologie et sémio-pathologie endocrinienne et de la reproduction	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UC	Initiation à la recherche métier	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	---	
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS						
UC	Explorations en électrologie	Contrôle continu	Écrite	1h	---	4
UC	Techniques et traitements en radiothérapie	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	
UC	Explorations scanographiques	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Explorations en remnographie	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UE 5 APPLICATIONS METIER						
UC	Physique appliquée en électrologie	Contrôle continu	Écrite	1h	---	3
UC	Etude de situations cliniques en remnographie et radiothérapie	Contrôle continu	Orale	0h30	---	
UC Clinique externe	Stage L2 P3 (3 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	3
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L2 P 4 (3 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	3
		Contrôle continu	Écrit	---	---	

UC Clinique externe	Stage L2 P5 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage service sanitaire (2 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	2

Les évaluations de type « écrites » pourront être organisées en mode « sur table » ou « en ligne » et « à l'institut » ou « à distance ». Les pilotes d'UE vous préciseront les modalités exactes des évaluations au fur et à mesure de la progression et du déroulé de formation.

Les évaluations du semestre 4, session 1 et 3, seront organisées sur les semaines 18 et 23.
La semaine de validation des UE T et TS est la semaine 18.

Ces périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-dessus.

Les dates précises vous seront communiquées sur les emplois du temps.

Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

SEMESTRE 5		Type d'épreuve	Type d'évaluation	Durée	Coeff	Nb ECTS
UE 1 TRANSVERSALE						
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique. Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.						
UC	Anglais	Contrôle continu	Écrite	0h30	1	4
UC	Initiation à la recherche	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	7	
UC	Projet personnel étudiant et professionnalisant	Contrôle continu	Oral	0h20	2	
UE 2 TRANSVERSALE SOINS						
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé. Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles. Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs. Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation. Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.						
UC	Qualité des soins et évaluation des pratiques	Contrôle continu	Écrite	1h	6	4
UC	Psychologie, sociologie et relation dans le soin	Contrôle continu	Écrite	0h30	3	
UC	Interprofessionnalité : de la compétence individuelle à la compétence collective	Contrôle continu	Orale	0h30	1	
UE CŒUR DE METIER						
Compétence 8 : Évaluer les besoins DE santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique : ❖ Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier. ❖ Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier ❖ Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.						
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER						
UC	Gestion des données et des images, numérisation et réseaux d'images	Contrôle continu	Écrite	1h	---	3
UC	Prise en soin pédiatrique	Contrôle continu	Écrite	1h	---	
UC	Qualité et imagerie	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	---	
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS						
UC	Explorations en médecine nucléaire	Contrôle continu	Écrite	1h30	---	5
UC	Techniques de traitement en radiothérapie	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UC	Explorations en remnographie	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	
		Contrôle continu	MSS	0h30	0.5	
UE 5 APPLICATIONS METIER						
UC	Radioprotection	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	---	2
UC	Etude de situations cliniques	Contrôle continu	Orale	0h30	---	4
UC Clinique externe	Stage L3 P1 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L3 P 2 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L3 P3 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences			4
		Contrôle continu	Écrit			

Les évaluations de type « écrites » pourront être organisées en mode « sur table » ou « en ligne » et « à l'institut » ou « à distance ». Les pilotes d'UE vous préciseront les modalités exactes des évaluations au fur et à mesure de la progression et du déroulé de formation.

Les évaluations du semestre 5, session 1, seront organisées sur la semaine 51.
La semaine de validation des UE T et TS sera la semaine 46.

Ces périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-dessus.

Les dates précises vous seront communiquées sur les emplois du temps.

Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

SEMESTRE 6		Type d'épreuve	Type d'évaluation	Durée	Coeff	Nb ECTS
UE 1 TRANSVERSALE						
Compétence 1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique.						
Compétence 2 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.						
UC	Anglais	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	1	3
UC	Compétences rédactionnelles	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	1	
UC	Compétences numériques	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	1	
UC	Initiation à la recherche	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	7	
UE 2 TRANSVERSALE SOINS						
Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé.						
Compétence 4 : Contribuer à la qualité des soins et à l'amélioration des pratiques professionnelles.						
Compétence 5 : Organiser et gérer l'activité en coopération avec les différents acteurs.						
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation.						
Compétence 7 : Informer et former des professionnels et personnes en formation.						
UC	Appréhender et agir en situations de violence	Contrôle continu	Devoir à rendre collectif	---	1	3
UC	Méthodes et outils d'analyse des pratiques	Contrôle continu	Devoir à rendre collectif	---	2	
UC	Pédagogie	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	1	
UC	Environnement et santé	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	3	
UE CŒUR DE METIER						
Compétence 8 : Évaluer les besoins DE santé d'une personne ou d'un groupe en utilisant un raisonnement clinique :						
❖ Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic en lien avec le métier.						
❖ Concevoir et conduire un projet de soin en lien avec le métier						
❖ Mettre en œuvre des actions diagnostic et thérapeutique en lien avec le métier.						
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER						
UC	Recherche professionnelle	Contrôle continu	Orale	0h30	---	5
UC	Insertion professionnelle dans les structures de santé	Contrôle continu	Devoir à rendre	---	---	
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS						
UC	Explorations en imagerie vasculaire et interventionnelle	Contrôle continu	Écrite	1h	0.5	5
			MSS	0h30	0.5	
UC	Encadrement	Contrôle continu	Dépôt de support numérique	---	---	
UE 5 APPLICATIONS METIER						
UC Clinique externe	Stage L3 P4 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC Clinique externe	Stage L3 P5 (4 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	4
		Contrôle continu	Écrit	---	---	
UC	Stage L3 P6 Opt (6 semaines)	Contrôle continu	Grille de compétences	---	---	6

Clinique externe		Contrôle continu	Écrit	---	---	
------------------	--	------------------	-------	-----	-----	--

Les évaluations de type « écrites » pourront être organisées en mode « sur table » ou « en ligne » et « à l'institut » ou « à distance ». Les pilotes d'UE vous préciseront les modalités exactes des évaluations au fur et à mesure de la progression et du déroulé de formation.

Les évaluations du semestre 6, session 1, seront organisées sur la semaine 20.
La semaine de validation des UE T et TS est la semaine 19.

Ces périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-dessus.

Les dates précises vous seront communiquées sur les emplois du temps.

Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

4.4.2 Des compétences en stage

L'évaluation des compétences en stage est réalisée à partir du **portfolio**.

Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage :

- Des **éléments sur le cursus de formation** de l'étudiant, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage ;
- Des **éléments d'analyse de la pratique** de l'étudiant à partir des activités réalisées au cours stage, rédigés par l'étudiant ;
- Des **éléments d'acquisition des compétences** au regard des critères cités qui sont remplis avec le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser ;
- Des **éléments sur la réalisation des actes, des activités ou des techniques de soins**, à remplir par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement et l'étudiant, pendant le stage ;
- Un **bilan, réalisé par le tuteur**, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive tout au cours de la formation, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation. En fin de formation, l'ensemble des éléments de compétences, des actes, activités et techniques de soins doit être acquis.

A l'issue de la première année, une attention particulière sera portée sur l'acquisition des compétences 1 et 6.

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

Pour chaque étudiant, **les membres de la commission d'acquisition des ECTS (CAC)** valident ou non les stages et attribuent les ECTS sur les bases suivantes :

- Présence de l'EMEM en stage ne devant pas être inférieure à 80% du temps prévu¹² par les textes ;
- Mise en œuvre et validation des éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- Réalisation d'actes ou activités en fonction des ressources proposées par le stage.

Le Portfolio renseigné par l'étudiant et en particulier sur les analyses des activités rencontrées en stage (analyse transmise au formateur référent du suivi pour validation) pourra amender le dossier de l'étudiant.

Toute **demande de modification de parcours de stage**, à la demande de l'étudiant, est motivée par écrit à l'AD responsable de la formation et validée par la directrice, l'AD et le référent de suivi pédagogique.

4.4.3 Les sessions de rattrapages

Conformément à l'article 15 de l'arrêté du 14 juin 2012, les UE et les stages « *donnent lieu à deux sessions d'examen. La seconde session concerne les rattrapages des deux semestres précédents. Elle se déroule, en fonction de la date de la rentrée, au plus tard en septembre* ».

Par ailleurs, conformément au référentiel de formation licence sciences du soin : « Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages (...). Dans le cas d'un semestre non validé, toutes les UC non validées, d'une UE non acquise, doivent être repassées selon les modalités de contrôle des connaissances définies pour la seconde session. Ces modalités peuvent être différentes de celles de la première session (durée, type d'épreuve, ...). Les étudiants ne peuvent renoncer à une note finale d'UC supérieure à 10 sur 20 en première session dans l'espoir d'améliorer leur résultat lors de la seconde session. Lorsqu'une unité constitutive a été présentée aux deux sessions, seule la deuxième note est retenue.

En cas d'absence à une épreuve d'examen, les étudiants doivent se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une seconde absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité. »

Pour l'année 2025/2026 :

- Les sessions de rattrapages des épreuves d'UC des semestres 1 à 4 seront organisées au plus tard sur l'été 2026 (sem 27, 28, 29).
- Les stages de rattrapage S1-2-3-4 sont reprogrammés sur la période estivale entre le 13/07/26 et 16/08/26 (sous réserve de modification).

Ces périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les mises en situations simulées et les dépôts de travaux écrits normatifs pourront être à des dates différentes des périodes citées ci-dessus.

Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

Les évaluations des compétences en stage se feront sur la période de stage.

¹² Article 17, arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'état de MEM.

4.4.4 L'attribution des crédits de formation (ECTS)

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « *European Credits Transfert System* » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de **30 crédits par semestre de formation**.

Le Diplôme d'Etat de Manipulateur sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. Les crédits de formation, associés aux UE et aux stages, sont attribués par une commission d'attribution des crédits (CAC) présidée par la directrice.

Finalités de la CAC :

La CAC attribue les ECTS au regard des résultats obtenus :

- ❖ Par conformité des résultats aux évaluations des UC (en tenant compte des compensations prévues) ;
- ❖ Sur proposition du formateur référent de suivi pédagogique après examen de situations individuelles.

La CAC se prononce sur la poursuite du parcours de l'étudiant :

- ❖ Passage en année supérieure ou redoublement au regard des ECTS validés ;
- ❖ Proposition de suivi d'UC de l'année supérieure en cas de redoublement.

Responsabilité du référent pédagogique :

- S'inscrit dans une vision pédagogique globale et veillent à l'équité de traitement au regard du parcours des étudiants ;
- Prépare les dossiers des étudiants dont les résultats ne sont pas conformes avec l'AD, et proposent l'attribution ou non des ECTS ainsi que d'éventuels réajustements pédagogiques (en lien avec leur niveau de formation).

Périodicité de réunion de la CAC¹³

Composition de la CAC :

Président	- La Directrice du campus paramédical
Membres	- L'adjoint de direction en charge de de la filière MEM, - Des représentants des formateurs, - Des représentants des tuteurs de stage, - 1 représentant de l'enseignement universitaire.

¹³ Voir ANNEXE 7 : « Calendrier des commissions et jurys ».

Responsabilités des membres de la CAC

La Directrice	<ul style="list-style-type: none">❖ Prépare et communique le calendrier des CAC en début d'année scolaire ;❖ Préside la CAC : assure le secrétariat, prononce une décision au regard de chaque situation particulière
L'adjoint de direction	<ul style="list-style-type: none">❖ Organise la CAC : désigne et convoque les membres en s'assurant de leur présence ;❖ Constitue les dossiers pédagogiques à présenter en séance ;❖ Présente les résultats des EMEM en séance
Les formateurs	<ul style="list-style-type: none">❖ S'inscrivent dans une vision pédagogique globale et veillent à l'équité de traitement au regard du parcours des étudiants ;❖ Présentent les dossiers des étudiants dont les résultats ne sont pas conformes et proposent à la CAC l'attribution des ECTS ou les réajustements éventuels de parcours de stage à partir d'une implication effective des EMEM concernés lors de leur apprentissage en stage (en lien avec leur niveau de formation) ;❖ Participent aux décisions
Les tuteurs	<ul style="list-style-type: none">❖ S'inscrivent dans une vision pédagogique globale et veillent à l'équité de traitement au regard du parcours des étudiants ;❖ Apportent un avis sur l'apprentissage clinique des étudiants en stage ;❖ Participent aux décisions.
Le référent universitaire	<ul style="list-style-type: none">❖ Apporte un avis sur les résultats théoriques des UE ;❖ Participe aux décisions.

Pendant la commission

Pour chaque étudiant, les membres de la commission valident ou non les stages, les UE/UC.

À l'issue de la présentation et des débats, les membres de la CAC se prononcent sur l'attribution des ECTS et la poursuite du parcours de l'étudiant.

La Directrice valide, l'attribution ou non, des ECTS en conformité avec la réglementation citée en référence.

Après la commission, il notifie avec le secrétariat, le récapitulatif des résultats sur la fiche semestrielle et la fiche de passage d'année (*dossier d'évaluation continue de la formation*).

Information des étudiants sur les résultats de la CAC

- Après chaque CAC, chaque étudiant reçoit une fiche récapitulative individuelle des résultats de validation (Relevé de notes).
- Dans le cadre de situations particulières de non validation, l'étudiant peut être convoqué par la Directrice et l'AD.

Principes de validation des UE

❖ **La compensation**

Les principes de compensation sont définis pour chaque UE, au sein de chaque semestre :

1. Au sein de chaque UE transversale et transversale soin, toutes les UC se compensent entre elles via le calcul d'une moyenne pondérée par des coefficients. Cette compensation n'est possible

que si l'étudiant obtient une note supérieure à 8/20. En deçà, l'étudiant est convoqué en session de rattrapage.

2. Au sein de chaque UE cœur de métier, il n'y a pas de compensation. Toutes les UC doivent être obtenues avec la note minimum de 10/20.

3. La compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement transversales d'un même semestre, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC de chaque UE. Pour les UE cœur de métier, leur validation n'est possible qu'en ayant obtenu la note de 10 sur 20 à chacune d'entre elles.

4. L'UC stage ne se compense avec aucune autre UC.

5. Les UE cœur de métier ne peuvent pas compenser les UE transversales et transversales soins et réciproquement.

6. Les étudiants ne peuvent renoncer à une note finale d'UC supérieure à 10 sur 20 en première session dans l'espoir d'améliorer leur résultat lors de la seconde session. Lorsqu'une unité constitutive a été présentée aux deux sessions, seule la deuxième note est retenue.

❖ La capitalisation

La capitalisation permet aux étudiants ayant validé un enseignement de conserver le bénéfice de cette validation plusieurs années.

Toutes les UC des UE cœur de métier sont capitalisées pour une durée de 3 ans. Cette capitalisation sera définitive pour les UC des UE transversales et transversales soins.

Règle de passage en année supérieure :

➤ Le passage de la première année à la deuxième année est accordé selon les deux modalités suivantes :

1. Validation complète des semestres 1 et 2
2. Validation partielle, c'est-à-dire avoir obtenu au moins 41 ECTS sur l'ensemble des semestres 1 et 2.

Le redoublement de droit est accordé aux étudiants qui valident au moins 30 ECTS dont les ECTS d'au moins un stage validé.

Dans les autres cas, les étudiants qui souhaitent redoubler doivent formuler une demande par écrit auprès de la direction du campus paramédical filière MEM. Ils pourront être autorisés à redoubler par la directrice après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

➤ Le passage de la deuxième année à la troisième année est accordé selon les deux modalités suivantes :

1. Validation complète des semestres 1, 2, 3 et 4.
2. Validation partielle, c'est-à-dire avoir obtenu les semestres 1 et 2 et au moins 42 ECTS sur l'ensemble des semestres 3 et 4.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu au moins 71 crédits au cours des semestres 1-2-3-4 dont au moins 30 des semestres 3 et 4 bénéficient d'un redoublement de droit.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu 71 crédits sur les S1-2-3-4 et qui souhaitent redoubler doivent formuler une demande par écrit auprès de la directrice. Ils pourront être autorisés à redoubler par la directrice après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

4.4.5 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants¹⁴

Cette section se prononce :

- Sur des demandes de dispense et l'attribution des ECTS :
 - La validité des ECTS attribués dans d'autres filières avant l'entrée en formation pour les candidats reçus ;
 - Les ECTS d'étudiants manipulateurs issus de la communauté européenne qui demandent l'intégration d'une partie de la formation en cours de parcours.
- Pour des situations pédagogiques complexes, qui mettraient en exergue des insuffisances pédagogiques majeures ;
- Pour avis sur les projets personnalisés de formation.

4.5 La répartition des missions des formateurs

Afin d'améliorer l'ajustement du projet pédagogique avec le référentiel de formation par compétences, nous avons adopté une répartition des missions des formateurs par compétence. Chaque formateur est donc positionné en tant que coordonnateur de plusieurs compétences en tenant compte de la répartition et du volume horaire de celles-ci (FOAD, CM, TD) et d'une cohérence de progression dans les acquis pédagogiques.

Cette organisation positionne les formateurs en qualité de coordonnateurs de compétences. Ils assurent ainsi la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'accompagnement de l'acquisition d'une compétence donnée par les étudiants sur les trois années de formation.

¹⁴ Article 16, Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de techniciens de laboratoire médicale et portant dispositions diverses

Le tableau ci-après présente la répartition définie pour l'année 2025/2026.

SEMESTRE 1		
Répartition d'UC		Formateur pilote de l'UC
UE 1 TRANVERSALE		
UC	Anglais	C MEMIN
UC	Mathématiques, statistiques et santé	
UC	PPE-méthodologie	
UE 2 TRANVERSALE SOINS		
UC	Introduction à l'éthique et au droit de la santé	C. LENGLINE
UC	Psychologie, sociologie et relations humaines dans le soin	S. DAVID
UC	Fondamentaux en pharmacologie et hygiène	C MEMIN/ N. LAGARDE
UC	Anatomie générale et grandes fonctions	S. DAVID/ C MEMIN
UC	Handicap, déficience, vulnérabilité	N. LAGARDE
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER		
UC	Biologie et physique fondamentales	C. LENGLINE
UC	Anatomie ostéo articulaire	S. DAVID
UC	Physiologie et sémiopathologie ostéo articulaire	S. DAVID
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS		
UC	Techniques de soins	C. LENGLINE
UC	Explorations en imagerie de projection	C MEMIN
UC	Recueil de données en imagerie	C MEMIN
UE 5 APPLICATIONS METIER		
UC	Infectiologie et hygiène en imagerie	N. LAGARDE
UC	Méthode de travail	S. DAVID
UC	Fondamentaux en radioprotection	C MEMIN
UC	Physique appliquée IDP et TDM	C. LENGLINE
UC Clinique externe	Stage L1 P1 (2 semaines)	Affectations pilotées par : S DAVID et C MEMIN Suivi par référent pédagogique : S. DAVID N. LAGARDE C. LENGLINE C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L1 P2 (4 semaines)	
SEMESTRE 2		
Répartition d'UC		Formateur pilote de l'UC
UE 1 TRANVERSALE		
UC	Anglais	C MEMIN
UC	Mathématiques appliquées, statistiques et santé	
UC	Compétences numériques	

UE 2 TRANVERSALE SOINS		
UC	Législation et éthique	C. LENGLINE
UC	Psycho-socio-anthropologie	S. DAVID
UC	Bases du raisonnement clinique	C. MEMIN
UC	Etapes de la vie	N. LAGARDE
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER		
UC	Anatomie du tronc	S. DAVID
UC	Physiologie et sémio-pathologie digestive et uro néphrologique	S. DAVID
UC	Règles et responsabilités professionnelles	C. LENGLINE
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS		
UC	Techniques de soins	C. LENGLINE
UC	Explorations en imagerie de projection	C. MEMIN
UC	Épidémiologie, lecture et analyse critique d'études statistiques	C. MEMIN
UC	Soins d'urgences	C. LENGLINE
UE 5 APPLICATIONS METIER		
UC	Physique appliquée médecine nucléaire	C. MEMIN
UC	Physique appliquée à la radiothérapie	N. LAGARDE
UC	Médicaments diagnostiques en imagerie et radiopharmaceutiques	C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L1 P3 (4 semaines)	Affectations pilotées par : S DAVID et C MEMIN Suivi par référent pédagogique : S. DAVID N. LAGARDE C. LENGLINE C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L1 P4 (4 semaines)	
SEMESTRE 3		
Répartition d'UC		Formateur pilote de l'UC
UE 1 TRANVERSALE		
UC	Anglais	C. LENGLINE
UC	Initiation à la recherche	
UC	Santé Numérique	
UE 2 TRANVERSALE SOINS		
UC	Santé publique - préalable au service sanitaire	C. LENGLINE
UC	Psychologie, sociologie et relations dans le soin	S. DAVID
UC	Interprofessionnalité : de la compétence individuelle à la compétence collective	C. LENGLINE / N. LAGARDE
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER		
UC	UC Anatomie tête, cou et système nerveux central	S. DAVID
UC	UC Physiologie et sémiopathologie systèmes cardio respiratoire et ORL	S. DAVID

UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS		
UC	UC Explorations en TDM	C. LENGLINE
UC	UC Explorations en MN	C. MEMIN
UC	UC Bases de la radiothérapie et de l'oncologie	N. LAGARDE
UE 5 APPLICATIONS METIER		
UC	UC Physique appliquée à l'IRM	C. LENGLINE
UC	UC Relation de soins en imagerie	S. DAVID
UC	UC Etude de la situations cliniques imagerie et MN	C. MEMIN/ S. DAVID
UC Clinique externe	Stage L2 P1 (4 semaines)	Affectations pilotées par : S DAVID et C MEMIN Suivi par référent pédagogique : S. DAVID N. LAGARDE C. LENGLINE C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L2 P2 (4 semaines)	
SEMESTRE 4		
Répartition d'UC		Formateur pilote de l'UC
UE 1 TRANVERSALE		
UC	Anglais	C. LENGLINE
UC	Compétences rédactionnelles	
UC	Initiation à la recherche	
UC	Projet personnel et professionnel	
UE 2 TRANVERSALE SOINS		
UC	Pédagogie	C. MEMIN/ S. DAVID
UC	Psychologie, sociologie et relations dans le soin	S. DAVID
UC	Interprofessionnalité et Santé numérique	C. LENGLINE
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER		
UC	Physiologie et sémio-pathologie du système nerveux central et périphérique	S. DAVID
UC	Physiologie et sémio-pathologie endocrinienne et de la reproduction	S. DAVID
UC	Initiation à la recherche métier	C. MEMIN/ S. DAVID
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS		
UC	Explorations en électrologie	N. LAGARDE
UC	Techniques et traitements en radiothérapie	N. LAGARDE
UC	Explorations scanographiques	C. LENGLINE
UC	Exploration en IRM	C. LENGLINE
UE 5 APPLICATIONS METIER		
UC	Physique appliquée à l'électrologie	N. LAGARDE
UC	Etude de situations cliniques en remnographie et radiothérapie	N. LAGARDE/ C LENGLINE
UC	Stage L2 P3 (3 semaines)	Affectations pilotées par : S DAVID et C MEMIN

Clinique externe		Suivi par référent pédagogique : S. DAVID N. LAGARDE C. LENGLINE C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L2 P4 (3 semaines)	
UC Clinique externe	Stage L2 P5 (4 semaines)	
UC Clinique externe	Stage L2 service sanitaire (2 semaines)	
SEMESTRE 5		
Répartition d'UC		Formateur pilote de l'UC
UE 1 TRANVERSALE		
UC	Anglais	N. LAGARDE
UC	Initiation à la recherche	
UC	Projet personnel et professionnel	
UE 2 TRANVERSALE SOINS		
UC	Interprofessionnalité : de la compétence individuelle à la compétence collective	N. LAGARDE
UC	Psychologie, sociologie et relation dans le soin	S. DAVID
UC	Qualité des soins et évaluations des pratiques	N. LAGARDE
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER		
UC	Gestion des données et des images, numérisation et réseaux d'images	C. LENGLINE
UC	Prise en soin pédiatrique	C. MEMIN
UC	Qualité et imagerie	N. LAGARDE
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS		
UC	Explorations en médecine nucléaire	C. MEMIN
UC	Techniques de traitement en radiothérapie	N. LAGARDE
UC	Explorations en remnographie	C. LENGLINE
UE 5 APPLICATIONS METIER		
UC	Radioprotection	C. MEMIN
UC	Etude de situations cliniques	S.DAVID/C.MEMIN
UC Clinique externe	Stage L3 P1	Affectations pilotées par : S DAVID et C MEMIN Suivi par référent pédagogique : S. DAVID N. LAGARDE C. LENGLINE C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L3 P2	
UC Clinique externe	Stage L3 P3	
SEMESTRE 6		

Répartition d'UC		Formateur pilote de l'UC
UE 1 TRANVERSALE		
UC	Anglais	N. LAGARDE
UC	Compétences rédactionnelles	
UC	Compétences numériques	
UC	Initiation à la recherche	
UE 2 TRANVERSALE SOINS		
UC	Appréhender et agir en situation de violence	N. LAGARDE/C. LENGLINE
UC	Méthodes et outils d'analyse des pratiques	N. LAGARDE
UC	Pédagogie	C. MEMIN/ S. DAVID
UC	Environnement et santé	S. DAVID
UE 3 CONTRIBUTIONS METIER		
UC	Recherche professionnelle	S.DAVID/C.MEMIN
UC	Insertion professionnelle dans les structures de santé	C.MEMIN/S.DAVID
UE 4 TECHNIQUES ET EXPLORATIONS		
UC	Explorations en imagerie vasculaire et interventionnelle	N. LAGARDE
UC	Encadrement	S.DAVID/C.MEMIN
UE 5 APPLICATIONS METIER		
UC Clinique externe	Stage L3 P4	Affectations pilotées par : S DAVID et C MEMIN Suivi par référent pédagogique : S. DAVID N. LAGARDE C. LENGLINE C. MEMIN
UC Clinique externe	Stage L3 P5	
UC Clinique externe	Stage L3 P6	

MISSIONS PARTAGEES SEMESTRES 1-2-3-4-5-6	
Coordinateur de promotion L1	C. MEMIN
Coordinateur de promotion L2	C. LENGLINE
Coordinateur de promotion L3	N. LAGARDE
Formation continue	N. LAGARDE /C. LENGLINE
Gestion des stages	S. DAVID / C. MEMIN
Gestion NORSIMS/IFMEM	S. DAVID /C. LENGLINE
Suivi expérimentation universitaire	M. DURAND /C. MEMIN
COFIL Qualité	N. LAGARDE
COFIL Simulation	S. DAVID / N. LAGARDE
COFIL Evaluation	C. MEMIN

5 INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

Les modalités d'évaluation du dispositif de formation sont écrites et anonymes. Les étudiants sont invité(e)s à exprimer d'un point de vue qualitatif, leur appréciation sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de la formation. Il permet la proposition d'amélioration à partir desquelles l'offre de formation peut être réajustée.

Au cours de l'année et plus particulièrement à chaque semestre, les étudiants sont sollicités pour évaluer le projet pédagogique.

« La démarche qualité apparaît alors comme un axe prioritaire à développer afin d'inscrire les écoles et instituts du pôle dans les objectifs suivants :

- Définir les orientations stratégiques de l'institut en lien avec les dossiers nationaux et régionaux de santé publique et de réingénierie des formations paramédicales ;
- Proposer des axes de travail et des indicateurs de suivi permettant aux acteurs de disposer d'un support opérationnel ;
- Initier une réflexion commune pour résoudre les problématiques quotidiennes des acteurs de la formation (équipe de l'institut, étudiants et professionnels partenaires de la formation en stage). »

Au terme de chaque année, le projet pédagogique est revu au regard des réalisations, des contraintes constatées ou prévisibles et de l'évolution des attendus du contexte professionnel.

Chaque critère est décliné en sous-critères pour lesquels les étudiants sont invités à se positionner (tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord) :

- Le secrétariat,
- Les moyens et les ressources,
- La communication et la transmission de l'information,
- Les stages,
- Les enseignements,
- Les modalités d'évaluation,
- Le suivi pédagogique et l'accompagnement du référent pédagogique,
- Le suivi du mémoire,
- L'appréciation globale de l'atteinte des objectifs.

Les résultats servent de base à l'élaboration du futur projet pédagogique et l'ensemble est communiqué aux membres des instances.

Une synthèse est communiquée à l'ICOGI et aux professionnels partenaires de l'institut.

Chaque année le devenir des diplômés fait l'objet d'un suivi, une première fois lors de la remise du diplôme d'État, chaque lauréat informe sur son lieu d'exercice professionnel, puis à périodicité (1 an - 5 ans) de diplôme. L'analyse des résultats est présentée lors des instances de l'institut.

THEMATIQUE	INDICATEUR EVALUE
SECRETARIAT	Horaires d'ouverture aux étudiants
	Horaires de l'accueil téléphonique
	Disponibilité des agents administratifs
	Qualité de l'accueil en présentiel
	Qualité des échanges par courriel
	Qualité de l'accueil téléphonique
	Clarté des informations et des réponses données

THEMATIQUE	INDICATEUR EVALUE
	Suivi de votre dossier administratif
	Délai de réponse, réactivité du secrétariat
MOYENS ET RESSOURCES	Confort matériel des salles d'enseignement
	Confort matériel des amphithéâtres
	Réalisme du matériel en salle de travaux pratiques
	Qualité et fiabilité du matériel informatique et/ou audiovisuel des salles
	Ressources documentaires de la bibliothèque
	Horaires d'ouverture de la bibliothèque
	Qualité de l'accueil en bibliothèque
	Disponibilité des documentalistes
	Qualité des informations données par les documentalistes
	Accessibilité des services de restauration universitaires (cafétéria, restaurant)
COMMUNICATION ET INFORMATION	Information sur les modalités de déroulement de votre cursus de formation
	Communication et explicitation du règlement intérieur
	Communication et explicitation du projet pédagogique de l'institut
	Transmission des dates des commissions, jurys et instances
	Utilisation de la plateforme comme outil de communication (plannings, convocations, forums, fil d'informations...)
	Utilisation de la plateforme pour le dépôt de devoirs et autres documents
	Transmission des offres d'emploi
	Proposition de participation à des conférences, congrès et autres communications professionnelles accessibles aux étudiants
	Proposition de participation à des actions pour promouvoir la profession et/ou la formation
STAGES	Prise en considération de vos demandes, obligations ou impératifs lors des affectations de stage
	Délai de prise de connaissance des affectations de stage
	Possibilité d'effectuer des demandes de stages hors région
	Possibilité de demander une modification de votre affectation en stage
	Pertinence de votre parcours de stage annuel
	Modalités de préparation de stage avec votre référent (objectifs, consignes...)
	Modalités de restitution des documents de stage
	Qualité de l'accueil sur les terrains de stage
	Identification d'un tuteur de stage
	Encadrement des actes de soins par les professionnels
	Suivi en stage par les professionnels
	Suivi en stage par les formateurs
	Autonomie et confiance accordée par les professionnels
	Adaptation des activités proposées par les terrains de stage à vos objectifs et/ou votre niveau d'apprentissage
	Horaires de stage
	Réalisation d'entretiens de suivi par le tuteur au cours du stage
	Réalisation d'entretien d'évaluation et de bilan de stage par le tuteur et/ou le maître de stage
	Explicitation de votre progression par le formateur en retour de stage
	Echanges avec le formateur autour des situations rencontrées en stage
	ACTIVITES PEDAGOGIQUES
Qualité des supports d'enseignements mis à disposition	
Expertise des intervenants choisis pour les enseignements présentiels	
Expertise des formateurs dans les enseignements dispensés	
Interaction des intervenants et/ou formateurs avec la promotion d'étudiants	
Répartition des activités pédagogiques : cours, TP, TD	
Séance d'apprentissage en simulation	
Répartition des temps présentiels et à distance pour les UE et/ou modules concernés	
Temps d'échanges collectifs (médiation, remédiation, bilans...)	
Contenu des enseignements universitaires en FOAD adaptés à vos attentes	
Atteinte des objectifs d'enseignements	
Actualisation des enseignements au regard des pratiques professionnelles	
EVALUATIONS	Communication annuelle des dates ou périodes d'évaluations

THEMATIQUE	INDICATEUR EVALUE
	Répartition des évaluations dans le semestre
	Description des modalités d'évaluation par UE et/ou module
	Description des consignes en vue de la restitution de travaux
	Transmission des grilles d'évaluation
	Anonymat des épreuves écrites individuelles
	Communication des résultats aux examens
	Possibilité de consultation des copies
	Présentation écrite et/ou orale d'un corrigé des épreuves d'évaluation
SUIVI PEDAGOGIQUE ET RELATION AVEC LE REFERENT	Attribution d'un référent de suivi pédagogique unique pour la totalité de la formation
	Disponibilité de votre référent
	Rythme et fréquence des suivis pédagogiques
	Engagement de votre référent dans le développement d'une relation d'aide efficace
	Accompagnement dans vos apprentissages
	Encadrement de travaux par votre référent
	Explications fournies par votre référent sur votre travail
	Aide et conseils de votre référent pour trouver des méthodes de travail adaptées
	Apports de conseils par votre référent vis-à-vis de votre positionnement professionnel
Apports de conseils par votre référent en rapport avec votre projet professionnel et/ou les possibilités d'évolution professionnelle	
EVALUATION GLOBALE	Globalement, la formation correspond à mes attentes
	La formation en stage me satisfait
	La formation à l'institut me satisfait
	Je perçois clairement les liens entre la formation théorique et la formation clinique
	La formation me permet de développer mes compétences
	Le suivi pédagogique et les échanges avec mon référent me permettent de progresser, de m'améliorer
	L'alternance institut/stage mise en place facilite l'intégration des connaissances

Le campus paramédical filière MEM est certifié QUALIOPi depuis février 2022.

6 CONCLUSION

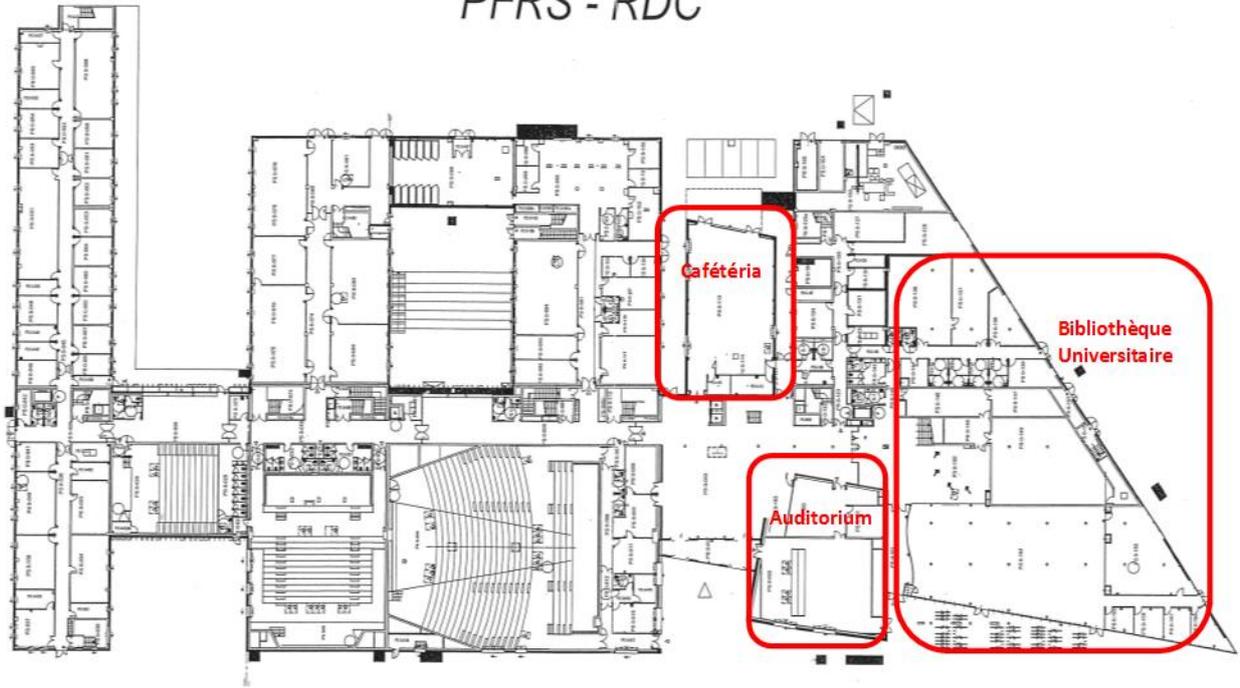
Ce projet correspond à trois axes stratégiques :

- ❖ Formaliser l'évolution de la formation des MEM de CAEN en répondant aux exigences du référentiel de formation de 2012 et du Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, en intégrant des modalités pédagogiques innovantes et en répondant aux exigences liées à l'universitarisation de la formation.
- ❖ Mobiliser les compétences soignantes et pédagogiques de l'équipe pour former des professionnels manipulateurs compétents, apporter une réponse conforme aux besoins de soins des patients pris en charge mais aussi aux nécessités de l'employabilité attendue et responsabiliser les futurs professionnels dans la construction de leur parcours.
- ❖ Poser les bases des évolutions à venir en termes d'intégration des formations paramédicales à l'Université, de certification des instituts et de positionnement des formateurs en qualité de référents sur les compétences métier.

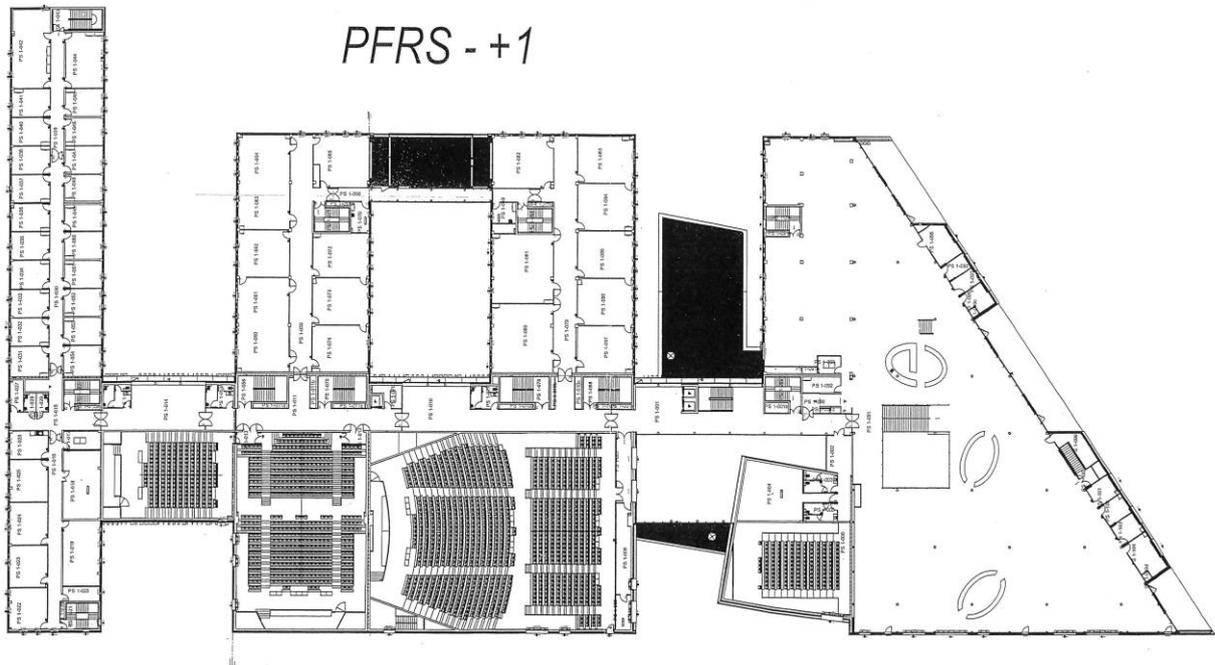
7 ANNEXES

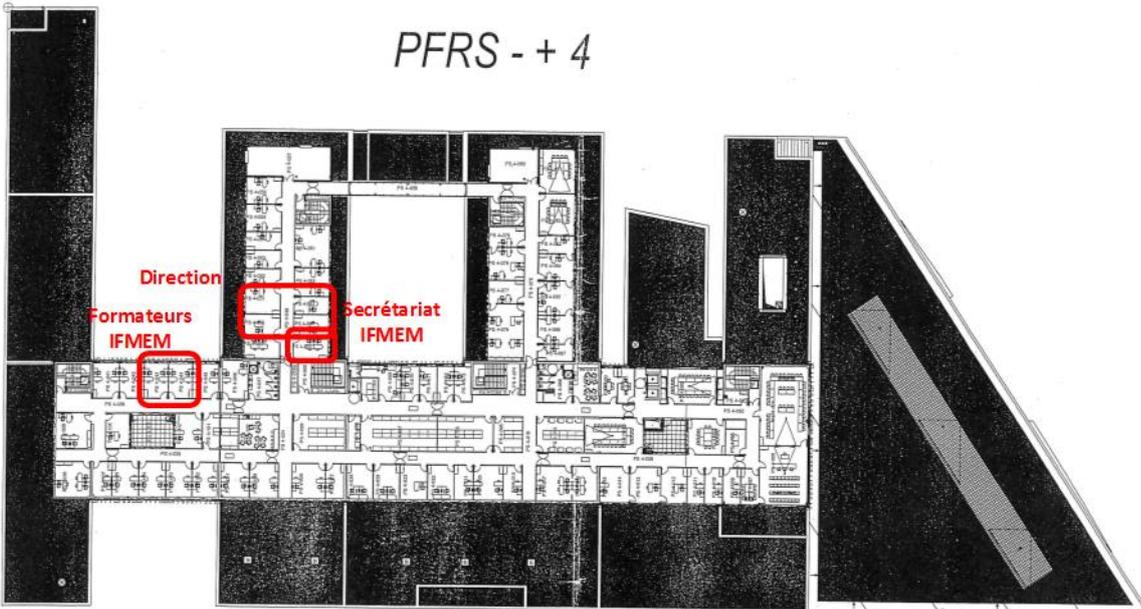
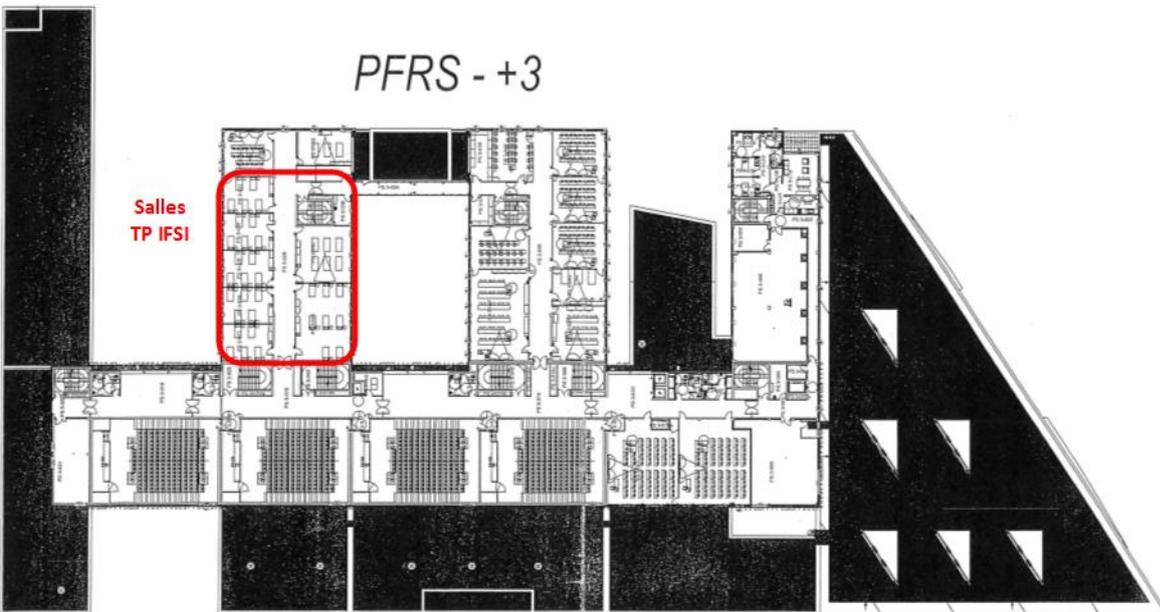
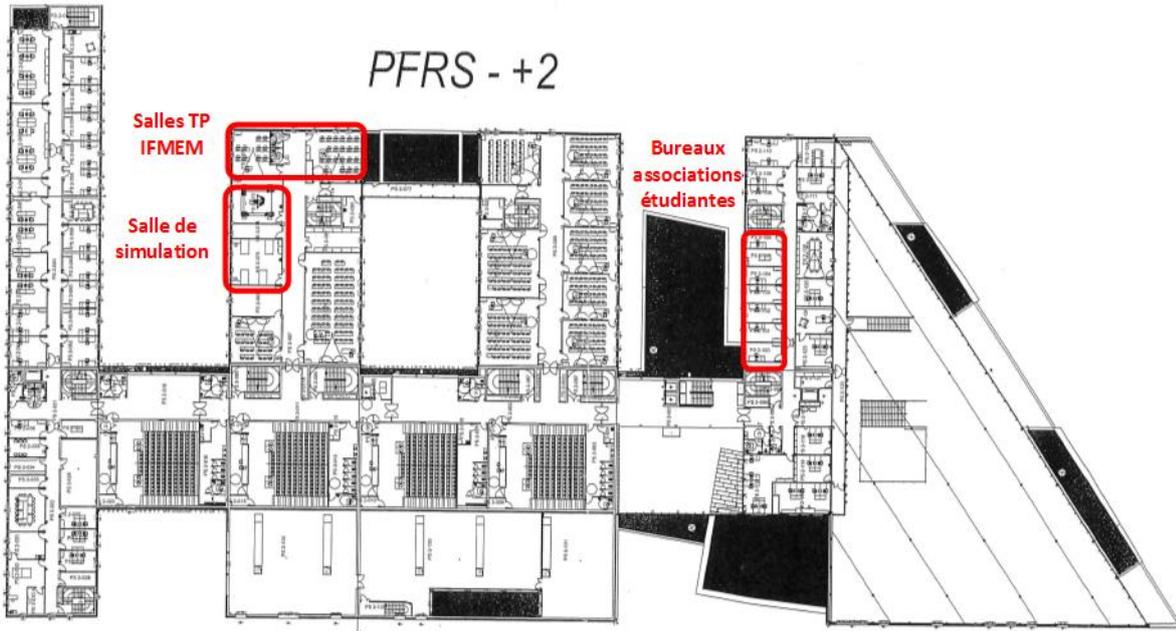
7.1 ANNEXE 1 : Plans du PFRS

PFRS - RDC



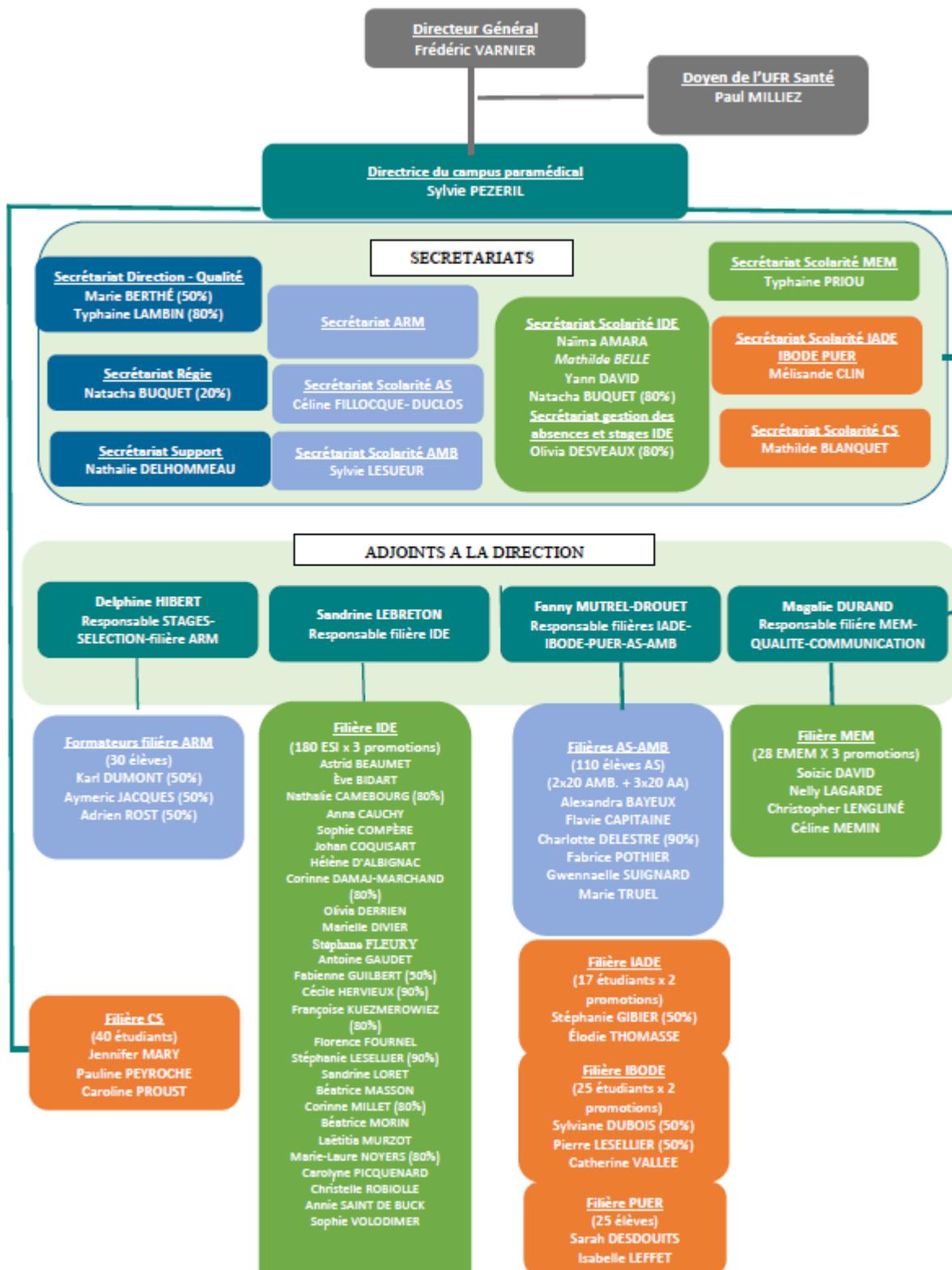
PFRS - +1





7.2 ANNEXE 2 : Organigramme du Campus Paramédical

	DOCUMENT OPERATIONNEL	N° DOC
	ORGANIGRAMME DU CAMPUS PARAMEDICAL	
	Version 14 Du 16/07/2025	
Entité émettrice : Campus paramédical - Cellule Qualité		Page 1 sur 1



7.4 ANNEXE 4 : Calendrier Prévisionnel CAC 2025-2026 (sous réserve de modifications)

Le 16/07/2025, sous réserve de modifications.

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES CREDITS								
DATE	ECTS DES STAGES	ECTS DES UE			COMMUNICATION DES RESULTATS AUX ETUDIANTS			
Jeudi 05/03/2026 9h-12h	Stages de S1, S3, S5	UE de S1, S3, S5			L1 L3 L2	Sous 8 jours après la CAC Présentiel ou Envoi mail (si stage)		
			S1	S3			S5	
		L1	Session 1					
		L2	Session 3	Session 1				
			Session 3	Session 1				
Mercredi 10/06/2026 10h-12h	***	UE de S4, S5			L3	Sous 8 jours après la CAC Envoi mail		
			S4	S5				
L3	Session 3	Session 2						
Jeudi 02/07/2026 14h-16h30	Stages de S2, S4	UE de S2, S4			L1 L2	Sous 8 jours après la CAC Présentiel + Envoi mail		
			S2	S4				
		L1	Session 1					
L2	Session 3	Session 1						
Mardi 25/08/2026 14h-16h	Stages de revalidation S1, S2, S3, S4, S5	UE de S1, S2, S3, S4			L1 L2 L3	Sous 8 jours après la CAC Présentiel + Envoi mail		
			S1	S2			S3	S4
		L1	Sess 2	Sess 2				
		L2	Sess 4	Sess 4			Sess 2	Sess 2
L3			Sess 4	Sess 4				

JURYS DIPLOME D'ETAT		
Sous réserve de modification		
DATE	COMMUNICATION DES RESULTATS AUX ETUDIANTS	
1/7/2026 14h	02/07/2026	
ICOGI	SECTION PEDAGOGIQUE	SECTION VIE ETUDIANTE
MARDI 7 OCTOBRE 2025 13H30 16h30	VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 14H 16h	LUNDI 1 DECEMBRE 2025 14H 16h

7.5 ANNEXE 5 : Modèle de convention individuelle de stage

Entre les soussignés :

Établissement :

Représenté par :

D'une part,

Et le pôle des formations paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire de CAEN :

Représenté par : Monsieur VARNIER Frédéric, Directeur Général du Centre Hospitalier

Et par délégation par : Madame PEZERIL Sylvie, Directrice des Instituts de Formation Paramédicale
IFCS IFIADE IFIBODE IFPUER IFSI IFMEM IFAS IFA CFARM

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant ou l'élève suivant :

Nom	Métier	Année	Service et discipline	Date de début	Date de fin
-----	--------	-------	-----------------------	---------------	-------------

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant ou de l'élève sur le terrain de stage.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

Un stage est reconnu « qualifiant », lorsque le maître de stage peut mettre à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage. Une charte d'encadrement et un livret d'accueil seront également proposés aux étudiants. Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants. L'étudiant établit des objectifs personnels de stage. Le stage a pour objet essentiel de permettre à l'étudiant de construire ses compétences en agissant avec les professionnels, tout en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités afin de l'aider à en mesurer sa progression.

L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire. L'étudiant ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. Le stagiaire ne pourra prétendre à aucune rémunération. Chaque étudiant est placé sous la responsabilité : d'un maître de stage, d'un tuteur de stage, et d'un professionnel de proximité. Pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes, ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne.

Les actes accomplis par les étudiants qui présentent un risque pour les patients s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un professionnel diplômé. De la même manière, aucun acte de soins dépassant le champ de compétences des manipulateurs d'électroradiologie médicale ne peut être confié à un stagiaire.

L'encadrement de l'étudiant est obligatoirement confié à un manipulateur d'électroradiologie médicale, ou un infirmier pour les stages en établissement de soins.

Un formateur de l'institut est désigné comme référent du stagiaire. Le formateur référent est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Il est également en liaison régulière avec le tuteur. Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

ARTICLE 3 - RADIOPROTECTION

Conformément à l'article R231-88 du code du travail (décret n°2003-296 du 31 mars 2003), les stagiaires manipulateurs d'électroradiologie médicale sont classés en catégorie B. À ce titre, la dosimétrie passive est prise en charge par le service radioprotection de l'Université de Caen Normandie [Pôle de Prévention des Risques Radiologiques – IMOGERE Campus 1]. Le stagiaire est dans l'obligation de se conformer à la réglementation en vigueur relative à la protection des travailleurs et des patients contre les dangers des rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles de radioprotection et protocoles d'examen définis dans l'établissement d'accueil. Ce dernier signal les zones réglementées, affiche le plan de zonage et les consignes de sécurité. L'étudiant devra :

- Prendre connaissance et appliquer le règlement intérieur d'accès à la zone réglementée de l'unité dans la zone dans laquelle il intervient,
- Porter son dosimètre passif dans toutes les zones réglementées
- Porter un dosimètre opérationnel en zone contrôlée dont le code sera fourni par l'établissement d'accueil.

En termes de surveillance d'exposition :

- La dosimétrie passive du stagiaire devra être fournie et suivie par son institut de formation.
- La dosimétrie opérationnelle sera fournie et suivie par l'établissement d'accueil.

L'établissement d'accueil met à disposition de l'étudiant des dispositifs de radioprotection collectifs et individuels en bon état.

En cas d'irradiation accidentelle, le stagiaire doit en faire part dès que possible à la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) de l'établissement d'accueil et son institut de formation.

La formation radioprotection est assurée par l'IFMEM.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE – DISCIPLINE – ABSENCE en STAGE

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure étudiant de l'Institut de Formation, mais il est placé sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil.

Dans tous les cas, l'étudiant est soumis aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, la tenue et l'obligation de secret et de discrétion professionnelle conformément aux dispositifs des articles 226-13 du code pénal et L1110-4 du code de la santé.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'étudiant, simultanément à l'établissement et à l'Institut de Formation. L'étudiant doit par ailleurs justifier son absence (certificat médical, ...) auprès de l'Institut dans les 48 heures.

En cas d'absence non signalée, elle sera communiquée le jour même à la Direction de l'Institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération. Toutes les absences en stage qui dépassent ou risquent de faire l'objet d'un dépassement de franchise doivent être récupérées par journée sur le temps des congés hebdomadaires ou congés annuels, en accord avec le directeur de l'institut.

ARTICLE 5– ASSURANCES

Le CHU de Caen souscrit pour chaque étudiant des assurances qui couvrent l'ensemble des accidents dont peut être victime le stagiaire sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage. Ceux survenant sur les trajets aller-retour domicile-lieu de stage et Institut de formation-lieu de stage sont gérés par la caisse d'assurance maladie à laquelle il est affilié. L'institut de formation s'assure que les étudiants ont justifié de leur assurance responsabilité civile personnelle.

Le CHU de Caen souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de l'étudiant en stage pour tout dommage causé aux tiers, à l'occasion de celui-ci.

La direction de l'Institut s'engage à effectuer les déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle à l'assurance maladie, conformément aux dispositions des articles L441-1 et suivants, et L461-1 et suivants du même code.

En cas d'accident, survenant au stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil s'engage à le déclarer à la direction de l'institut dans le délai légal de 24 heures, conformément aux dispositions de l'article R441-2 du code de la sécurité sociale.

Les véhicules de service ou les voitures particulières du personnel d'encadrement de l'établissement d'accueil permettant les déplacements éventuels nécessités par les activités de stage devront être assurés conformément à la réglementation en vigueur (articles L. 324-1 et L.324-2 du code de la route).

ARTICLE 6 - LES HORAIRES de STAGE

Les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Les jours fériés sont chômés tant en stage qu'à l'Institut. Les jours fériés sont considérés comme travaillés dans le décompte total du stage. Un déplacement du repos de ce férié peut être négocié avec le maître de stage.

Les étudiants sont soumis au planning de stage réalisé par le responsable de l'unité.

Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité. À ce titre, les étudiants ont la possibilité d'effectuer le temps hebdomadaire de stage prévues par les référentiels de formation en horaires autres que 7 heures par jour, soit éventuellement en 10h ou 12h.

En cas de stage de nuit, les retours écoles devront s'effectuer dans un délai minimum de 12 heures après la fin du service.

ARTICLE 7 - SUSPENSION DE STAGE

L'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux précise dans l'article 16 que ; « Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le directeur de l'institut de formation, en accord avec le responsable du lieu de stage, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par le conseil pédagogique qui doit se réunir, au maximum, dans un délai de quinze jours à compter de la suspension ».

Cette demande doit être motivée par un rapport transmis par l'établissement d'accueil ou le responsable de stage.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'établissement d'accueil après en avoir expressément informé la direction de l'institut de formation.

L'étudiant a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Un exemplaire signé est conservé dans son dossier. Cette convention est établie en deux exemplaires qui sont adressés à l'Établissement d'accueil pour accord et signature. L'Établissement d'accueil conserve un exemplaire et adresse le second dûment signé à l'IFMEM.

À Caen, le

Le Responsable de L'étudiant(e)

P/le Directeur du CHU de Caen

(date, cachet de l'Ets, signature)

L'Établissement d'Accueil

7.6 ANNEXE 6 : Charte d'encadrement des étudiants

La charte d'encadrement est établie :
ENTRE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

NOM DE L'ETABLISSEMENT
VILLE – CODE POSTAL

ET LE(S) INSTITUT(S) PARTENAIRE(S) : **I.F.M.E.M. C.H.U. de CAEN**

Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants conformément au référentiel de formation manipulateur d'électroradiologie médicale de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Elle est portée à la connaissance des étudiants.

1 . REGLEMENTATION

- Arrêté du 14 juin 2012 modifié par les arrêtés du 9 septembre 2020 et 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale
- Référentiel de formation, annexe III

2 . OBJECTIFS DE LA CHARTE

La formation articule le contenu des unités d'enseignement réalisées en institut de formation et les apprentissages cliniques et techniques effectués en stage. L'ensemble de ces deux modes de formation permet aux étudiants de développer des compétences et de mener à bien des activités dans des situations professionnelles déterminées en obtenant les résultats requis.

La concertation entre les différents partenaires est indispensable pour optimiser la formation et améliorer la qualité des soins. C'est pourquoi cette charte formalise, dans le respect du cadre législatif et réglementaire, les principes favorisant l'accompagnement des étudiants, les droits et les devoirs de tous les partenaires concernés : les étudiants, les professionnels des structures d'accueil, les professionnels de l'Institut de formation.

L'encadrement fait partie intégrante de la fonction soignante, il vise à assurer au mieux l'apprentissage et nécessite l'utilisation de supports pédagogiques et de moyens organisationnels et humains.

La charte est diffusée et appliquée par l'ensemble des professionnels engagés dans l'encadrement des étudiants.

3 . LE DEROULEMENT DU STAGE ET LES MISSIONS DES DIFFERENTS ACTEURS

L'accueil

Moment de rencontre privilégié, incontournable, qui doit permettre d'intégrer et de sécuriser l'étudiant en organisant le déroulement du stage.

L'étudiant doit se présenter, ou prendre contact par téléphone, dans la semaine qui précède son stage. L'organisation de son premier jour de stage lui est exposée.

Un livret d'accueil, élaboré par le service, est présenté à l'étudiant en début de stage et comporte :

- les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (Type de service ou d'unité, types d'explorations et traitements réalisés, population soignée, pathologies traitées, etc.) ;
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation ;
- les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

A l'aide de son portfolio, le stagiaire présente ses objectifs institutionnels et ses objectifs personnels, son niveau de formation et ses acquis.

Le portfolio est destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences lors de la réalisation des activités et des actes professionnels. Pour l'étudiant, il permet de mieux organiser et évaluer sa progression.

L'étudiant

Acteur de sa formation, l'étudiant :

- s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage ;
- vient perfectionner ses acquis et découvrir de nouvelles techniques ;
- suscite des échanges concernant les pratiques ;
- est motivé, curieux et vise à l'autonomie ;
- développe des capacités d'adaptation ;
- a des objectifs personnels ;
- observe les instructions des responsables des structures d'accueil ;
- se voit confier des personnes soignées dont la charge en soins est adaptée à ses objectifs de stage et à son niveau de formation ;
- est encadré dans l'apprentissage des soins : techniques, relationnels, démarches de soins... ;
- s'auto évalue dans sa progression au contact des professionnels ;
- est tenu d'avertir le tuteur de stage et le cadre pédagogique référent, en cas d'absence ou de retard ;
- est respectueux de la réglementation, des règles professionnelles, ainsi que des règles en vigueur dans la structure d'accueil.

Le maître de stage (cadre ou manipulateur référent):

- représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage ;
- exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage ;
- est le garant de la qualité de l'encadrement ;
- met en place les moyens nécessaires à ce dernier ;
- veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique, à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement ;
- assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des stagiaires dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit ;
- accueille l'ensemble des étudiants ou délègue cette mission à un collaborateur de son service.

Le tuteur (professionnel expérimenté) :

- représente la fonction pédagogique du stage ;
- assure un accompagnement des étudiants ;
- facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources, et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin ;
- évalue leur progression lors d'entretiens réguliers ;
- évalue la progression des étudiants dans l'acquisition de ses compétences, la réalisation des actes et des activités après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'étudiant ;
- formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage ;
- accompagne l'étudiant dans son auto-évaluation en lui faisant identifier ses points forts et les axes d'améliorations ;
- propose des objectifs à atteindre ;
- a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

Chaque étudiant connaît son tuteur de stage.

Les professionnels de proximité :

- représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien ;
- consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé ;
- sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, notamment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes ;
- laissent progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie ;
- accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explication des situations et du vécu du stage ;
- encouragent l'étudiant dans ses recherches et sa progression ;
- ont des contacts réguliers avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant.

Une même personne peut assurer la fonction de maître de stage, tuteur, professionnel de proximité.

Le cadre formateur référent de stage :

- est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages ;
- est en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants ;
- règle au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser ;
- a accès aux lieux de stage ;
- peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

Les objectifs du stage :

- sont institutionnels ou personnels à l'étudiant ;
- sont le résultat d'un partenariat entre l'institut de formation, la structure d'accueil et l'étudiant ;
- sont connus de tous les partenaires ;
- sont clairs, précis, réalistes, adaptés au niveau du stagiaire, au service, et au projet de formation ;
- donnent des repères et des limites ;
-
- permettent d'évaluer la progression et les acquis de l'étudiant ;
- diminuent la part de subjectivité lors de l'évaluation.

L'évaluation des compétences en stage

C'est la mesure de l'écart entre l'objectif visé et le résultat obtenu.

C'est l'appréciation des compétences qui doit être la plus précise possible. Elle favorise la progression de l'étudiant.

Elle est objective et en rapport avec des critères précis, adaptés au service, à la durée du stage et au niveau de formation du stagiaire

L'évaluation du stage est faite en présence de l'étudiant, en regard des objectifs du stage et tient compte de l'évolution du stagiaire.

Elle est établie par les personnes ayant participé à l'encadrement et doit être justifiée par une argumentation orale et écrite.

C'est un engagement de l'équipe par rapport à la profession.

La responsabilité

Elle s'applique à l'ensemble des acteurs de tous les niveaux hiérarchiques, y compris les étudiants.

Elle est statutaire mais aussi morale et éthique quant à la qualité des professionnels que nous formons. La responsabilité est par conséquent engagée lors des évaluations.

Le professionnel qui encadre engage sa responsabilité lors de l'exécution des actes accomplis par le stagiaire.

4. LES OUTILS

Le livret d'accueil

Il est spécifique à chaque lieu de stage, il comporte les éléments cités ci-dessus au chapitre 3 « accueil ».

Le portfolio

Il est destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences acquises par l'étudiant au cours de l'ensemble de ses stages pour l'obtention du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale. Il est personnel et propriété de l'étudiant.

Les objectifs du portfolio sont de :

- Favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation,
- Permettre au(x) cadres formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de stage de coordonner leurs interventions,
- Positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en terme de niveau de fin de formation,
- de mesurer la progression de l'étudiant en stage durant l'ensemble de sa formation.

C'est un outil de lisibilité et un guide pour le tuteur, les professionnels qui encadrent en proximité, le formateur et l'étudiant.

Les différents partenaires s'engagent à respecter et à faire respecter cette charte. Tout manquement à l'un des principes est porté obligatoirement à la connaissance des signataires de cette charte.

Les Signataires :

Date :

Date : / / 20....

Site d'accueil : **Tampon de l'Ets**
Signature Responsable ou son représentant,

Mme. PEZERIL S
Directrice des instituts

LES 9 ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
 - ▶ Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
- ▶ Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
- ▶ Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
- ▶ Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début de stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.



Filière MEM

CHU de Caen

Avenue de la Côte de Nacre

CS 30001

14 033 CAEN CEDEX 9

Secrétariat scolarité des MEM : 02.31.56.83.28

Secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00

**ATTENTION,
situation géographique différente de l'adresse postale**

Situation géographique :

Pôle de Formation et de Recherche en Santé,

2 rue des Rochambelles

14000 Caen